

S É A N C E

P U B L I Q U E

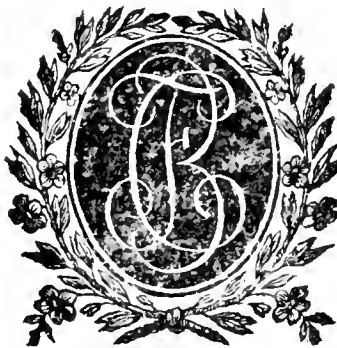
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES,

ARTS, AGRICULTURE

ET BELLES-LETTRES

D'AMIENS,

LE 15 GERMINAL AN XII.



A A M I E N S ,

DE L'IMPRIMERIE DE FR. CARON-BERQUIER,

Imprimeur de l'Académie.

AN XII.



SÉANCE PUBLIQUE

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES,

ARTS, AGRICULTURE ET BELLES - LETTRES

D'AMIENS,

Le 15 Germinal an XII.

PRÉCIS.

ON s'est réuni à l'Hôtel de Ville. Le Directeur a ouvert la Séance à 4 heures et demie. L'Assemblée était brillante et nombreuse.

Le Président a rappelé les motifs qui ont déterminé l'Académie à choisir pour la tenue de ses Séances publiques, le jour de la signature du Traité de Paix d'Amiens. Les Cités les plus florissantes auraient désiré cette distinction, la Ville d'Amiens l'obtint comme la récompense du bon esprit de

ses habitans , dans les tems mêmes les plus orageux de la Révolution. Chaque année , à pareille époque , *le Premier Consul*, objet auguste de nos affections, de nos espérances et de notre gratitude , sera remercié de la préférence dont il a honoré notre Cité.

M. DEMAUX, Secrétaire perpétuel, a fait les Éloges Funèbres de MM. *Boistel* , *Derveloy* et *Lendormy*.

Les larmes et les applaudissemens de l'auditoire ont honorablement prouvé que l'Orateur avait sçu toucher et plaire.

M. DEWAILLY a lu la traduction en vers Français, d'un Épisode de la fin du 3.^e Livre de l'Énéide. Les Gens de Lettres désirent depuis long-tems que cette belle traduction soit imprimée. La modestie de l'Auteur retarde trop leur jouissance.

Cette lecture a été suivie de l'analyse de tous les Mémoires lus , pendant l'année, dans les Séances privées de l'Académie. C'est M. *Demeaux* qui l'a rédigée.

Un Discours de M. DE MOYENNEVILLE sur les Jardins , a terminé la Séance. On savait qu'il était l'ami , il a prouvé qu'il était aussi le peintre aimable et fidèle de la belle nature.

Séance du 30 Germinal an XII.

M. QUINETTE , Préfet du Département de la Somme et Membre honoraire de l'Académie , a manifesté le désir que le Rapport analytique fut imprimé. Regardant les travaux de la Société comme un objet d'utilité publique , ce Magistrat a offert d'en faire les frais. L'Assemblée a unanimement arrêté qu'il en serait tiré 450 exemplaires ; qu'il en serait envoyé un à tous ceux qui s'occupent du bien public , et que M. le Préfet serait prié de recevoir les remerciemens de la Compagnie.

*RAPPORT Analytique des travaux de
l'Académie pendant l'an 12 , rédigé par
M. DEMAUX , son Secrétaire perpétuel.*

MESSIEURS,

LES Révolutions bouleversent , presque toujours , les établissemens , les hommes et les choses. On ne considère ni l'antiquité des uns , ni le mérite des autres , ni l'utilité de ce qui existe. Un ordre nouveau , étranger au passé , est le principe qui dirige tous les mouvemens , toutes les actions. Détruire , détruire encore pour recréer , voilà le mobile qui entraîne et qui décide du sort des Nations soumises à ces mouvemens convulsifs.

L'Académie d'Amiens fut enveloppée , en 1792 , dans la suppression générale des Corps Littéraires. Ses membres , dont les travaux cessaient d'être un motif de réunion , n'en conservèrent pas moins le désir de se retrouver encore.

Une Société libre d'Agriculture fut établie. Ses membres s'occupèrent de tout ce qui peut encourager, améliorer le premier et le plus utile des arts. C'est vers ce but que furent dirigés leurs premiers travaux. Une louable émulation ne tarda pas à se développer au milieu d'eux. Ce sentiment, semblable à l'esprit et au feu qui meurent s'ils n'augmentent, fit bientôt naître l'idée d'ennoblir la destinée de cette Société en accroissant ses attributions.

Déjà des Sociétés savantes s'étaient réorganisées. La Cité d'Amiens, recommandable à tant de titres, s'empessa de provoquer le rétablissement d'un Corps Littéraire sous le titre d'*Académie des Sciences, Agriculture, Commerce, Belles-Lettres et Arts du Département de la Somme*.

Cette dénomination antique, conservée depuis Platon jusqu'à nous, oubliée dans un tems où les institutions anciennes étaient méprisées, devait reparaître sous le génie tutélaire, qui ne veut, qui ne respire que la prospérité générale. Ce vœu a été exaucé. Le héros qui l'accueillit, a, de

plus, accepté le titre de Protecteur de cette Académie. Ainsi la sphère s'agrandit. La réunion de toutes les parties des Sciences et des Belles-Lettres au Commerce et à l'Agriculture, en donnant plus d'essor, permettra une activité plus productive et plus honorable.

Le premier soin de l'Académie a été d'arrêter un Règlement pour la direction de ses travaux. J'y vois dans l'art. 19, une partie des devoirs qui me sont tracés. Cet article est ainsi conçu : « Le Secrétaire
 « rend compte, à la fin de chaque année,
 « des travaux de la Compagnie qui déter-
 « mine le genre de publicité à donner aux
 « articles qui composent le rapport.

Vous avez entendu, Messieurs, la lecture des Ouvrages fournis par MM. vos Collègues pour leur contingent. Vous n'avez pas perdu de vue les objets d'utilité qu'ils renferment. Je me bornerai donc à vous présenter une analyse succincte des objets qui y sont traités.

Dubos. M. DUBOS a lu un Mémoire sur l'agriculture. Le moyen d'en accroître les produits, est d'accorder des encouragemens à ceux qui se livrent à l'exercice de cet art si utile. L'on aime à penser avec Gesner , qu'on trouve dans l'ame du laboureur , le sanctuaire de la pureté céleste : cette agréable fiction n'empêche pas de croire que le laboureur a besoin d'être stimulé. Plus avide de bénéfices que de gloire , il travaillera avec plus de succès , s'il obtient des récompenses pécuniaires , des adoucissemens sur les impôts. En effet , il n'y a pas d'agriculture si l'agriculteur n'est aisé ou riche. Ce n'est que par de fortes avances que la terre se plaît à déployer ses richesses , et à en faire jouir ceux qui ont provoqué ses bienfaits. M. DUBOS que l'expérience a éclairé et que les talens dirigent , insiste , avec raison , sur la nécessité de favoriser l'agriculture , en procurant des facilités à l'agriculteur. Il lui faut , comme en Angleterre et en Irlande , des lois rémunératrices ; des dédommagemens pour ses essais infructueux ; des primes pour hâter ses succès.

M. Derveley. **M. DERVELOY**, que nous regretterons long-tems , traite des moyens de restaurer les mœurs dans les campagnes, et d'y ramener le bonheur par l'attrait de la vertu. L'Orateur parcourt, avec toute la pureté du style et la précision des idées, les diverses situations où s'est trouvé l'habitant des campagnes depuis la révolution. Il le considère livré à lui-même, n'ayant de frein que sa volonté; de desirs que ses passions; privé d'instructions civiles et religieuses; méconnaissant la Loi et les Magistrats chargés de la faire exécuter. **M. DERVELOY**, qui voit déjà un retour naturel à l'état de civilisation, trace la marche à suivre pour ramener ces hommes, qui n'ont été qu'égarés, dans la ligne de l'obéissance et du devoir: position qui constitue le bonheur de l'homme en société. Assurer l'instruction par l'établissement d'écoles pour l'un et l'autre sexe; former des ateliers de travail; employer aux occupations rustiques les bras capables de servir; secourir les infirmes par la formation des bureaux de bienfaisance; bannir la mendicité, source trop ordinaire de vices et de corruption;

encourager les chefs d'ateliers qui auront occupé le plus d'ouvriers dans le besoin ; entretenir et respecter les Ministres du Culte ; inspirer enfin le sentiment de la morale et de la religion , principes des vertus ; tous ces objets , Messieurs , sont développés avec cette sagacité et cette onction qui entraînent et persuadent. M. DERVELOY prouve à la classe précieuse qui habite les champs pour nous les féconder , que la félicité ne consiste pas dans un luxe trompeur , dans les honneurs et dans les illusions d'une philosophie qui desseche le cœur ; mais bien dans la soumission aux lois et dans la pratique des vertus. Il invite les bons villageois à reprendre leur respect pour leur antique religion et ses augustes pratiques. M. DERVELOY écrivait d'après son cœur : il aurait pû donner ses actions pour préceptes et sa conduite pour exemple.

M. LAPOSTOLLE , toujours occupé de découvertes utiles , et mettant à profit ses connaissances multipliées dans la physique , la chymie et la botanique , vous a donné un mémoire fort intéressant sur la Potasse ,

c'est-à-dire , sur la Potasse que l'on peut extraire des fanes de Pommes de Terre.

Ce feuillage , regardé jusqu'ici comme inutile , devient , par les procédés de ce naturaliste , une nouvelle branche très importante de commerce. La Potasse que l'on en obtient , est d'une qualité qui égale , si elle ne surpasse la Potasse ordinaire. Cette découverte précieuse mérite une grande publicité. Le détail des procédés est présenté de manière à en rendre l'application facile.

Si les cultivateurs , n'étaient pas aussi familiarisés avec ce genre de travail , on ne leur proposerait que le brûlement des fanes de cette plante , afin d'en obtenir la cendre qu'ils vendraient dans les villes où des ateliers de fabrication de Potasse ne tarderaient pas à s'établir. Mais ils abandonneront difficilement à ces fabricans une partie d'industrie qui a une si grande analogie avec l'extraction du Salpêtre , que la plupart d'entr'eux ont exécutée avec succès , et dont les produits seront plus importans pour leur prospérité.

Multiplier ainsi ces fabrications dans les campagnes , c'est provoquer la culture d'une plus grande quantité de Pommes de Terre , et réduire cette espèce de fabrication à la dépense la plus modique. Car une grange , des baquets , un four et une chaudière , composent l'atelier d'un fabricant de Potasse.

La France importe , chaque année, une énorme quantité de Potasse pour l'approvisionnement de ses manufactures. Lorsque les procédés pour son extraction de la cendre des fânes de Pommes de Terre , seront connus et exécutés dans les campagnes , notre patrie se suffira sans peine : elle obtiendra même un superflu qu'elle exportera , quand les cultivateurs , plus éclairés sur leurs intérêts , utiliseront leurs jachères par la culture de cette plante.

Le Gouvernement cherche à s'éclairer et à régler tous les objets qui intéressent le peuple. Un Code Rural qui rémédierait aux abus existans , qui s'opposerait à leur renaissance , est digne de son attention.

M. le Préfet , chargé par le Ministre de

lui donner des observations à cet égard ;
 a consulté l'Académie sur les questions suivantes relatives

- Aux Abeilles ;
- Aux animaux nuisibles ;
- Aux arbres et à leur plantation ;
- A l'arpentage des terrains en pente ;
- A l'assollement des terres ;
- Aux bans des moissons ;
- Aux baux à longues époques ;
- Aux biens communaux et à leur partage ;
- Au cadastre ;
- Au chaume ;
- Aux chemins vicinaux ;
- Aux chèvres ;
- Aux clotures des terres ;
- Aux défrichemens ;
- Aux dépenses locales ;
- Aux desséchemens ;
- Aux échanges des terres ;
- A l'échardonnage ;
- Aux encouragemens pour la prospérité de l'économie rurale ;
- Aux gardes-champêtres ;
- Au Glanage ;
- Aux grains , quant à la liberté de ce commerce ;

- Aux inondations ;
- Aux irrigations ;
- Aux marchés pour les blés ;
- Aux montagnes , quant à leur défrichement ;
- Aux moulins sur les rivières ;
- Aux parcours ;
- Aux pauvres dans les campagnes ;
- A la pêche ;
- Aux pigeons bisets ;
- Au rachat du droit de réméré ;
- Aux sentiers ;
- Enfin aux servitudes rurales.

Ce travail, divisé entre tous les Membres, suivant leurs connaissances respectives , a donné lieu à des recherches très intéressantes. Vous avez traité chaque question avec méthode. Vous avez pesé les avantages ou les inconvéniens de l'état actuel. Vous ne vous êtes pas bornés à louer ce qui était bien, vous avez montré le mal et indiqué les moyens de le réparer et de le prévenir. Un même zèle vous a animés pour montrer au Gouvernement que vous serez toujours empressés de vous rendre utiles. Le Magistrat à qui vous avez remis

vosre immense travail ; l'a justement apprécié ; en vous félicitant sur l'excellence de vos vues , il vous a témoigné sa satisfaction de cette nouvelle preuve de vosre zèle.

M. D'Argœuves.

M. D'ARGŒUVES , qui réunit aux connaissances du véritable cultivateur , le zèle et l'expérience de l'homme qui a voulu tout vérifier , tout approfondir pour ne donner que des résultats positifs et prescrire une marche assurée , vous a donné un tableau de culture comparative des Pommes de Terre. Ce n'est pas assez de faire des découvertes en agriculture : il faut encore fixer le degré de leur utilité. Jusqu'ici on connaissait peu d'espèces de Pommes de Terre , ou plutôt , on les cultivait sans apporter une grande attention sur la différence de leurs produits , et la précocité de leurs récoltes. Cette dernière considération , surtout , est importante , puisque cette denrée pourrait offrir une ressource précieuse dans les tems de rareté et de disette.

Cinq espèces de Pommes de Terre ont servi à l'expérience.

1^e. Pomme de Terre jaune anglaise dite *Cornichon*.

2^e. La rouge , pelure d'oignons.

3^e. La longue rouge , nommée anglaise par les hortillons ou maraichers.

4^e. Celle venant de Boulogne , donnée par le Préfet de la Somme.

5^e. La jaune ordinaire , cultivée assez généralement dans ce Département.

Les tubercules ont été confiés à la terre le 15 avril : opération qui aurait pu avoir lieu du 15 au 20 mars.

Au premier août , les deux premières espèces étaient en maturité.

La première a produit 8 pour un.

La deuxième 11 pour un.

La troisième , récoltée 15 jours plus tard , a donné 14 pour un.

Les deux dernières espèces , récoltées à la fin de septembre , ont donné le même produit que celle de la troisième.

La sécheresse de l'été de 1802, époque de l'expérience , a diminué les produits d'une manière sensible.

Ces expériences , répétées en 1803 où la sécheresse a été plus excessive encore , ont donné les mêmes résultats.

Une nouvelle espèce de Pommes de Terre peu connue à Amiens , mais cultivée à St. Omer , a donné le plus grand produit , et a été récoltée la première.

L'Agriculture offre à l'observateur un champ si vaste à parcourir , qu'on y trouve sans cesse à moissonner.

M.
Demaux.

M. DEMAUX , dans un Mémoire , démontre la nécessité de l'émulation pour l'accroissement de cet art intéressant ; source de la véritable richesse. Il envisage son sujet , principalement en faveur des classes appelées au travail qu'il faut éclairer par des secours. Il fait sentir les inconvéniens des théories savantes pour le simple Agriculteur. C'est à la classe instruite de la société , à développer la science , à créer les méthodes , les procédés , à répandre la

lumière et l'émulation. La partie laborieuse ne doit être mue que par l'attrait d'une utilité qu'elle croit personnelle, mais qui cependant procure l'avantage général. Une instruction égale chez tous, produirait une confusion universelle. L'homme des champs doit être conservé à la simplicité de la nature. Si l'on voulait attendre de lui les grandes conceptions, et lui faire quitter la ligne du travail corporel, l'équilibre de la Société serait bientôt rompu. L'Orateur, par des transitions naturelles, arrive à parler des propriétés rurales et des inconvéniens de les trop diviser. L'intérêt général s'oppose au morcellement des biens. Le petit cultivateur refusant à la terre les engrais et les préparations nécessaires, sa fécondité en est affaiblie. Les Marchés publics seraient l'image de la stérilité, sans les grandes exploitations. Les exemples sont appelés en preuves. Y a-t-il rien qui présente mieux l'aspect de l'abondance et fixe plus le sentiment du bonheur, que les pays de grandes cultures, comme était l'ancienne Normandie ? L'Auteur veut qu'on excite l'émulation ; que dans les pays

devenus pauvres par le funeste morcellement des Biens, on favorise l'industrie additionnelle. Le Commerce s'associe à l'Agriculture. Les filatures, la fabrication des étoffes doivent remplacer le travail de la terre dans les lieux où il manque et dans le tems où les bras sont condamnés à l'inaction. Les communes de Molliens, Belloy, Escarbotin, etc. ont sagement suppléé à l'infécondité des sols par une industrie accessoire. L'Auteur invite les Sociétés savantes à éclairer le peuple de la Campagne sur les avantages qu'il retirera de son industrieuse activité, d'où naîtra une richesse nationale qui assurera le bonheur de tous.

M. Brasle. La culture de la Pomme de Terre a été, depuis près de 30 ans, l'objet des spéculations d'une foule de Cultivateurs. Le sujet en paraissait épuisé. M. BRASLE a trouvé le moyen de le reproduire sous une face nouvelle et particulière. La Pomme de Terre a parû un moyen supplétif dans les tems de disette ; mais il était réservé à ces derniers tems, de faire rencontrer ensem-

ble l'abondance et la cherté , suite naturelle de la grande consommation de cette denrée. La Pomme de Terre est d'autant plus précieuse , que le pauvre , hors d'état d'acheter du Bled , trouve toujours en elle un aliment sain , abondant et commode. Cet étonnant végétal est devenu de nos jours la ressource du désespoir , et jusqu'à la base de la tranquillité des États.

Dans les Communes où l'on est assez obstiné pour ne pas s'empreser vers cet aliment , on voit les malheurs les plus déplorables. Des Épidémies naissent ; les maladies vermineuses se déclarent ; elles sont la suite du régime factice et dangereux que l'indigence adopte. Un pain saumâtre et septique , composé avec le son de la Bisaille , l'Avoine , la Vesce , la Pamelie , etc. est la nourriture du pauvre. Il en résulte des digestions crues , un chile vénéneux qui ont bientôt détruit et abbattu les sujets les plus robustes.

C'est ici le triomphe de la Pomme de Terre. Elle supplée le Bled sans dommages subséquens. Elle semble fournir à l'estomac , précisément ce qui convient à l'homme.

laborieux des Campagnes , un lest suffisant ; des résultats doux et jamais dangereux. Peut-être qu'un peu d'enthousiasme et de reconnaissance , la feraient préférer même à des alimens plus universellement admis et estimés. M. *Brasle* a commencé à vous faire part de sa pensée et de ses vues sages et politiques sur les ressources que présente la Pomme de Terre. Il vous a montré le travail des autres sur cet objet comparé au sien. Il annonce la suite, c'est-à-dire, une seconde partie à son Mémoire. On ne peut que désirer de voir réaliser son projet.

M. De
Thieuloy.

Le département de la Somme semble, depuis trop long-tems, être réservé aux malheurs fréquens des incendies. On ne peut pas absolument en attribuer la cause à un plus grand nombre d'hommes pervers. Les constructions trop contigues, trop combustibles ; l'usage immodéré de la pipe ainsi que la criminelle négligence des fumeurs, facilitent, provoquent et multiplient ces ruineuses catastrophes. Il méritera bien des propriétaires et des fermiers, le légis-

lateur qui saura ralentir ou qui pourra éteindre cette manie à la fois dangereuse, dégoûtante et nuisible. La journée des ouvriers en deviendra d'un tiers plus longue.

M. DE THIEULOUY, affligé de ces évènements, s'est servi de son esprit et de son cœur pour vous exposer ce que la grande police pourrait faire pour les prévenir ou du moins les rendre plus rares. Mais la difficulté réduit presque à une vaine théorie, ce qu'il serait praticable de faire à ce sujet. Des constructions solides et plus espacées, le pisé, sont préférables pour des colonies nouvelles où les terrain et les matières n'opposent aucun obstacle. Mais ces moyens sont-ils admissibles pour les anciens villages? non sans doute.

M. de Thieuloy prouve que le seul moyen réparateur actuel, serait le rétablissement d'une Caisse de Secours en faveur des incendiés. Vous savez qu'il en existait une avant la Révolution : elle s'alimentait par le produit des quêtes. Les victimes des flammes trouvaient, dans les secours individuels, une indemnité de la dépense pour

les couvertures en tuiles de leurs nouveaux bâtimens. Mais pour en obtenir, il était indispensable que leurs Communes eussent fourni une somme quelconque à la caisse générale. M. de Thieuloy vous a présenté les résultats heureux d'une longue expérience. Il désire que l'on expose ces vues au premier Magistrat de ce Département et au Prélat du Diocèse, en provoquant leurs dispositions bienfaisantes pour le rétablissement des Bureaux qui ont existé , afin d'éloigner autant qu'il est possible , les maux qui accablent les victimes de ces désastres.

M. D'Argœuve.

L'avantage de la suppression des jachères est encore un doute que les expériences pourront lever. M. D'ARGŒUVE pense que cette suppression est à désirer ; qu'elle serait utile et ne présenterait aucun inconvénient. Il démontre cette vérité en indiquant la manière de cultiver 50 à 51 arpens de terre dans les soles dites *terres à froment* , qu'il suppose pouvoir être labourées par deux chevaux.

La culture des plantes légumineuses , des Vesces, des Treffles, etc. dispose favorablement la terre pour les récoltes des Céréales. L'éloignement des récoltes de Bled n'en diminue pas la quantité. La multiplicité des fourrages produit celle des bestiaux. Ressource précieuse pour l'agriculture et très-utile aux cultivateurs.

L'auteur fait consister la beauté des récoltes dans un cours de culture varié et bien dirigé. Il cite à cet égard les meilleurs cultivateurs anglais, qui ont l'attention de ne jamais exiger de leurs soles deux récoltes consécutives de grains. Il indique les assolemens les plus avantageux pour les différentes espèces de terrains.

Pour les terres dites à Froment , première année, Fèves, Vesces d'été et d'hiver, Pommes de Terre, Carottes, etc. Deuxième année, Orges de mars ou Avoine. Troisième année, Treffles, Luzernes, etc. Quatrième année, Froment sur une simple raye.

Les labours faits aux époques que l'auteur prescrit, ainsi que les successions de

plantes , améliorent la terre , détruisent les herbes nuisibles et augmentent la fertilité du champ.

Les mêmes mesures peuvent être employées pour les petites terres et avec le même succès. Des expériences répétées sur diverses soles , dont le résultat a été constaté par des commissaires , ne laissent aucun doute à cet égard.

M. D'ARGŒUVE indique la quantité de terre que l'on doit destiner chaque année pour chaque espèce de production , ainsi que les engrais à répandre : ces engrais seront d'autant plus considérables que les récoltes de fourages donneront plus de moyens d'en obtenir.

Les cultivateurs aisés doivent s'empressez d'essayer cette méthode que nous ne faisons qu'indiquer , et qui est très-détaillée dans le mémoire. L'objet traité par M. D'ARGŒUVE est d'une importance majeure et bien propre à mériter l'attention des cultivateurs.

M. de Saveuse. La nécessité de multiplier les bestiaux n'est point un problème en agriculture : c'est par de nombreux troupeaux qu'on obtient une plus grande quantité d'engrais : c'est du produit de la vente de ses bestiaux, que le laboureur voit l'amélioration de son état et l'accroissement de sa fortune.

L'éducation des bêtes à cornes, a fixé particulièrement l'attention de M. de SAVEUSE. Eclairé par l'expérience, il a traité ce sujet avec un grand intérêt pour la classe des habitans de la campagne. Le nombre des élèves est trop restreint ; leur choix trop négligé ; leur éducation mal dirigée. La culture des terres mieux suivie, pourrait subvenir plus facilement à leurs besoins.

La beauté des races est un objet important. Pour l'obtenir, il faut que le choix soit fait parmi les élèves du pays même, provenus des plus belles races étrangères. Ce qui est amené du dehors, dégénère presque toujours en s'aclimatant. M. de SAVEUSE fait voir les inconvéniens graves de la manière dont on élève les bestiaux : il oppose à la vieille routine la marche qu'il

suit pour ses propres élèves ; leur nourriture , leur traitement en maladie. Il démontre les avantages résultans de sa méthode comparée avec celle usitée par ses voisins. Par-tout les preuves de succès sont mises à côté des abus qui existent dans la manière actuelle.

Il est facile de juger par les réflexions de M. de SAVEUSE , de la grande différence qui se trouve entre la pratique et la théorie : sa supériorité est bien véritable dans toutes les parties des connaissances humaines ; mais il n'en est pas où sa préférence l'emporte d'une manière plus prononcée que pour tout ce qui a rapport à l'agriculture.

M.
De Rhune.

L'inondation des prairies dans les superbes vallées d'Avre , de la Somme et de l'Authye , enlève à l'agriculture des terrains infiniment précieux : l'air en est infecté ; les hommes comme les animaux en sont souvent les victimes. Cette espèce de calamité fixera sans doute l'attention du Gouvernement ; il en détruira la cause dont la principale est la multiplicité des

usines établies sur les rivières. M. de RHUNE qui habite une campagne exposée à ces événemens, nous indique des moyens préservateurs.

Il veut que , comme à *la Bassée* , près de Lille , on creuse dans les prairies , un Canal conducteur qui reçoive toutes les eaux et les roule au loin , dans des rivières plus basses. Il propose à cet effet de pratiquer dans les prairies , de chaque côté au-dessous des moulins , à la hauteur de l'endroit du plus fort refoulement des eaux, des cunettes qui iraient se dégorger au-dessous des moulins suivans M. de RHUNE, pour faire sentir les avantages de son projet , a joint un plan qui présente les moyens d'exécution. L'expérience qu'il a acquise de cette pratique sur ses propriétés , lui répond du succès qu'il annonce.

M. Lahaye. Le Trèfle incarnat était presque inconnu dans ce Département. Quelques cultivateurs en ont introduit l'usage. M. DE LAHAYE en a semé et récolté une petite portion, et a observé la marche de la nature

pour ce genre de production. Il a rendu compte de ses premiers essais. Ce nouveau fourrage , dit-il , deviendra d'un grand produit : il a l'avantage de pouvoir être semé dans les jachères , sans nuire par la suite. Sa récolte est hâtive ; les bestiaux en sont friands ; le lait des vaches qui en mangent est meilleur ; le bœuf excellent et doré. Il parle de la plante , de sa forme et de ses couleurs agréables ; du moment favorable et de la manière de semer ; de le recueillir ; des précautions pour la récolte de la graine. Des essais plus en grand prouveront si ce genre de culture est une nouvelle conquête pour l'agriculteur.

M. Berville.

Les Manufactures sont l'aliment du peuple et une puissante ressource pour les Gouvernemens. Les découvertes propres à les améliorer et à en multiplier les produits , ont toujours un but d'utilité générale et particulière qui tourne à l'avantage de tous.

M. BERVILLE, frappé de cette vérité, vous a donné un Mémoire sous le titre d'*Essai de Filature de Poils de Chèvre Angora, du Troupeau de Rambouillet.*

Les Poils de Chèvres d'espèces recherchées, sont d'une grande utilité pour beaucoup de fabriques, et notamment pour celles d'Amiens. Nous sommes tributaires de Smyrne et des Echelles du Levant, qui nous fournissent les Fils de Chèvre Angora tout préparés. On évalue à des sommes considérables les achats, en numéraire, de cette matière. On s'affranchirait de ce tribut, en formant des troupeaux.

L'établissement de Rambouillet peut fournir l'espèce de Chèvres nécessaires; et nos contrées stériles, sur-tout celles du midi, peuvent servir à l'éducation et à la propagation de ces animaux.

M. Berville traite du peignage et du filage. Les fileurs de ce département viennent d'imiter et de surpasser les Étrangers. Les échantillons représentés sont en faveur de nos ouvriers, auxquels cependant on reproche encore quelques imperfections que la pratique aura bientôt fait disparaître.

L'auteur, après être entré dans quelques détails sur les résultats heureux de cette nouvelle manipulation, développe les avan-

tages qui résulteraient de la naturalisation de ces animaux en France. Les plus essentiels sont ceux qui ont les rapports les plus directs à nos Manufactures, et il ne les oublie pas. Il ajoute ensuite : « ces avantages ne sont pas les seuls fruits qu'on pourrait retirer de cette nouvelle branche d'industrie. Les capitaux qui s'écoulent à l'étranger pour en tirer cette matière première, resteraient en France. Une nouvelle branche de manipulation serait ouverte à la classe laborieuse du peuple. Un accroissement de richesses territoriales, se formerait rapidement dans nos campagnes, parce qu'indépendamment de leurs poils, ces animaux donnent plusieurs autres sortes de produits, tels que du lait et du suif, et leurs peaux très-recherchées dans le commerce. Enfin l'économie rurale tirerait aussi sa part des avantages par différentes destinations d'une utilité réelle. »

Sous ce dernier rapport, *M. Berville* observe avec raison que les chèvres sont moins sujetes aux maladies que les moutons ; qu'elles supportent plus aisément la chaleur

chaleur ; qu'elles donnent du lait avec une grande abondance , et qu'on peut les nourrir sans frais dans les bruyères et dans les friches. Il craint cependant que ces animaux indociles , vagabonds et voraces ne soient un présent funeste à faire aux contrées fertiles de la France. Il voudrait les reléguer dans les lieux incultes où la stérilité de la terre repousse les soins et l'industrie du cultivateur. Enfin il donne la préférence à l'espèce des moutons dont il relève beaucoup les avantages.

Mais les chèvres d'un caractère capricieux et d'un appetit destructeur , ne pourraient-elles pas être maîtrisées et parquées ? contenues ainsi , elles pourraient exister dans toutes les régions de la France , et y procurer , par leurs toisons , les avantages précieux exposés dans le Mémoire.

oyenne-
lle. M. DEMOYENNEVILLE qui s'occupe de l'Agriculture et qui habite la campagne une partie de l'année , a embelli son séjour par la formation d'un jardin. On y trouve réunis , les choses utiles et agréables ; des lieux enchantés à côté de retraites paisibles

et sombres ; des parterres ornés de fleurs au milieu de terrains remplis de légumes et de fruits. Le Mémoire qu'il nous a lû sur les Jardins, est fait pour inspirer et le desir d'en posséder et le goût de les cultiver. Il traite des Jardins depuis celui d'Alcinous jusqu'à ceux de Mousseau. Il a pris ses modèles dans Homère , dans Virgile , dans Delille. Le but de M. de *Moyenneville* est de peindre la beauté et les avantages des Jardins et de les faire aimer. Ses descriptions, les grâces qui les accompagnent, entraînent et persuadent. Il veut que les Jardins deviennent désormais la ressource et le bonheur des grands propriétaires. Ceux-ci, en les formant , ne les rendront plus l'asyle de l'ennui. Ils ne les arrangeront plus avec cet ordre monotone et uniforme, qui fait sommeiller l'ame et tue le sentiment. M. de *Moyenneville* , ouvrant son cœur aux beautés de la nature, ne veut pas qu'on la contrarie par ces ornemens symétriques qui diminuent les jouissances de l'homme dans la retraite du sage. Son goût se rapporte à celui de ce Poète aimable, qui disoit :

Pourquoi dans nos maisons champêtres
 Emprisonner les clairs ruisseaux ,
 Et forcer l'orgueil de ces hêtres
 A subir le joug des berceaux ?
 Qu'on vante ailleurs l'architecture
 De ces treillages éclatans ;
 Pourquoi contraindre la nature ?
 Laissons respirer le printems.
 Quelle étonnante barbarie
 D'asservir la variété
 Au cordeau de la symétrie.

.

L'érudition, les graces du style, l'opposition des pensées, la pureté des expressions, l'utilité du sujet, rendent cette description infiniment agréable : elle fait désirer la suite de cet ouvrage que l'auteur a promis de nous donner.

Ar-
ve.

Les instrumens aratoires facilitent les succès de l'agriculture : c'est avec leur secours que l'on donne plus facilement et à moins de frais, le travail qu'exige la terre. M. d'Argæuve qui se livre à toutes les espèces de culture et qui cherche à les rendre plus utiles, vous a donné l'idée de deux charrues nommées le *Shin* et le *Horse soé*. Vous les avez fait venir d'Angleterre.

Ces instrumens , d'une construction parfaite, ont paru pouvoir être utiles à la culture dans ce département. M. *d'Argæuve* vous en a donné la description. Il vous a parlé du parti qu'on en tire dans la grande Bretagne. Pour les mieux connaître, il les a décomposés et en a fait construire sur les mêmes modèles qu'il a employés avec avantage. Plusieurs de ses amis l'ont imité. M. *d'Argæuve* , ennemi éclairé du système des jachères, persévère dans son opinion. Le succès de ces deux charrues lui fournit l'occasion de développer ses pensées sur cette proscription des jachères : mesure qui rendrait à la société une masse énorme de produits devenus nuls par l'opiniâtreté à tenir aux méthodes routinières ; mais il espère que ces méthodes seront abrogées, si des cultivateurs intelligens cherchent à démontrer l'inutilité du repos qu'on croit être nécessaire à la terre pour faciliter la végétation.

M. Anselin.

La reproduction des Êtres est une connaissance réservée à l'auteur de la nature. Les hommes ont cherché et cher-

chent encore à en découvrir les causes. Plusieurs en ont expliqué les effets d'une manière propre à éclairer sur cette marche digne de l'admiration de tous les peuples.

M. *Anselin* a traité cette matière. Il ne s'est pas borné à considérer la reproduction chez les hommes. Les plantes, les autres animaux lui fournissent des expériences et amènent des réflexions d'une grande importance. Le mystère de la génération ne lui semble pas d'une explication si difficile qu'elle le paraît aux autres Savans. Il fait une comparaison de cette fonction avec les autres ; et comme les glandes salivaires prennent au sang la salive ; les glandes lacrimales, le fluide des larmes ; le foie, la bile ; etc. etc. de même les organes glanduleux que la nature a formés pour faire de l'homme le continuateur du plus grand prodige de Dieu, prennent au sang leur contingente fécondité. M. *Anselin* n'admet pas le système du Plin Français : mais Buffon avait différé des Physiiciens anciens. Halles lui était opposé. Ainsi se perpétuèrent les recherches pour arriver, difficilement sans doute, à la découverte de la vérité.

M.
Boistel.

L'agriculture est si utile et si essentiellement liée aux intérêts de l'Etat , que tout ce qui nuit à ses progrès , contrarie sa marche , est une véritable calamité. M. BOISTEL , jaloux de concourir à la prospérité générale , a remarqué et vous a dénoncé quelques faits nuisibles à ce premier des arts.

L'agriculture si florissante avant la révolution , a souffert , comme toutes les autres parties de la fortune publique. Mais dans le moment du calme que nous éprouvons ; dans le moment où le Gouvernement , plein d'énergie et de puissance , opère la restauration , fait des lois réparatrices , l'auteur veut que la vérité soit connue , afin d'apporter les remèdes nécessaires.

Les troubles politiques sont à l'agriculture ce que les orages sont aux moissons : aussi l'agriculture de France est dans un état d'inertie affligeant. Avant la révolution , les habitans des campagnes se disputaient les terres des particuliers. Aujourd'hui ce ne sont plus les fermiers qui les recherchent. Les propriétaires ne sont occupés qu'à trouver des fermiers , signe

non équivoque du déperissement de l'agriculture.

M. *Boistel* trouve la cause de ce déperissement dans la surcharge des impôts ; dans les ventes trop précipitées des biens nationaux : elle tient enfin aux facilités qu'ont sçu créer l'avidité et l'agiotage. Avant l'époque de ces ventes il existait un équilibre salubre , une sage proportion dans la distribution des terres. L'homme de la campagne n'avait pas trop de propriétés personnelles. Le grand propriétaire dépensait, favorisait la circulation, excitait et payait l'industrie. La concentration d'une trop grande quantité de terres dans les mains du fermier , nuit essentiellement à la circulation. Où il n'existe pas de nécessité de dépenses , les produits de la culture s'accumulent et sont enfouis en pure perte , au grand détriment de l'état.

M. *Boistel* s'élève contre ces associations ténébreuses et sinistres comme la couleur sous laquelle le public les signale. Elles achètent , non pour conserver , pour améliorer , mais pour détruire et dilapider. Les maux qu'elles ont produits sont incalculables.

lables. Elles fatiguent l'état dont elles pompent la substance : elles tourmentent les particuliers dont elles écartent les enchères, à moins d'acheter leur silence à très haut prix. Elles font accroître chaque jour les valeurs de toutes choses, et, surtout, le scandale de l'agiotage. Par eux l'agriculture serait perdue, si le génie qui nous gouverne, ne lui prêtait promptement des secours.

L'auteur rend hommage au Gouvernement qui appelle de toutes parts les lumières et le rétablissement des principes. Son intérêt, sa gloire commandent de faire cesser les excès d'un vil esprit de calcul ; de conserver la confiance, d'où naît la principale ressource ; de foudroyer ou enchaîner ce monstre de l'agiotage, avec lequel il ne peut exister ni patriotisme ni morale ; par lequel sont étouffés tout ce qui est libéral, tous les germes de l'honneur et la voix de l'humanité.

M. Brasle. La culture du Lin et du Chauvre est une partie essentielle des produits d'une portion du sol de ce Département. Leur pré-

paration, leur emploi tiennent à des usages anciens qui présentent de grands inconvéniens et pour les hommes et pour la chose. Le progrès des sciences, les recherches des savans donnaient l'espoir d'une méthode plus simple, plus prompte, et qui altéra moins la qualité de ces denrées intéressantes.

M. BRASLE s'est livré à cet objet, et s'y est livré avec fruit. Il vous a lu un mémoire ayant pour titre : « complément des procédés sur le rouissage du Chanvre, la manipulation convenable à cette plante, l'extraction et l'emploi de la filasse rendus plus analogues aux besoins de la société, des manufactures, de la marine et des arts. »

L'auteur s'élève contre les dangers du rouissage ordinaire ; dangers vrais pour les hommes, pour les bestiaux, pour les poissons mêmes. Le rouissage dans les eaux stagnantes propage le méphytisme, les maladies populaires. Les jeunes sujets, les femmes surtout, qui ont l'audace de travailler, plongés à demi-corps dans les rouissoirs, y contractent des maux cruels.

Par cette méthode de rouissage il y a des pertes à éprouver qui proviennent d'accidens inévitables, comme sont les orages, les débordemens, la rapidité augmentée des eaux courantes.

Par les procédés ordinaires la beauté de la filature est souvent altérée ; sa quantité est moindre, les fils se couvrent d'une poussière nuisible, surtout pour les Séranceurs et les Cordiers qui les mettent en œuvre.

L'auteur s'occupe depuis 18 ans à parer à ces inconvéniens. Il a trouvé un procédé simple dont la manipulation facile exige très peu de tems. Il a un dissolvant dont il connaît la vertu, propre à macérer le cortex et la paille du Chanvre avec lequel il obtient une filasse superbe, blanche, forte et longue, supérieure à tout ce qu'on a vu.

Comme par le procédé de Seguin, on tannait le cuir en un instant, au lieu de le soumettre à l'ennuyeuse macération des fosses, de même M. *Brasle* est parvenu en un tems très court, en 6 heures, à faire du fil parfait et à éviter les dangers et les longueurs du rouissage routinier admis jusqu'à nos jours. Par sa méthode, cinq

muids d'eau suffisent pour préparer la récolte de 80 ares. Dorénavant on pourra cultiver le Chanvre loin des rivières et des lieux aquatiques, puisque le rouissage n'exigera qu'une très petite quantité d'eau. L'observation lui prouve qu'il y aura l'économie d'un tiers en filasse qui est ordinairement en perte par le lavage et la manipulation. L'auteur calcule que la France évitera la dépense de l'importation des Chanvres étrangers, objet de 10 millions, parce que les Chanvres français seront beaux, plus promptement préparés, plus abondamment cultivés : partout ils seront d'une force supérieure, et n'auront pas besoin d'être collés pour recevoir le gaudron. Ils seront plus blancs, et préférables en tout aux Chanvres du dehors : les échantillons présentés par M. *Brasle* prouvent qu'il n'a rien donné au hasard, qu'il a même plus fait encore qu'il n'a annoncé.

I.
telle. La connaissance des institutions et des choses est nécessaire au Législateur qui trace les préceptes et fait les lois, comme aux Administrateurs chargés de les faire exécuter. C'est en connaissant les localités,

les ressources ou les besoins des pays, leurs moyens de reproduction, de communication, l'esprit même de ceux qui les habitent, que l'on n'exigera, qu'on ne prescrira que tout ce qui est utile et bon. Le Gouvernement, persuadé de cette vérité, veut qu'on s'occupe de la statistique de tous les Départemens, afin que, par ces divers travaux, on trouve réuni tout ce qui peut éclairer l'homme d'état, diriger l'homme privé dans ses spéculations; et instruire tous les citoyens qui composent la société.

M. LAPOSTOLLE, persuadé de l'utilité de ce travail et jaloux d'y concourir, a donné un mémoire sous ce titre : *Vues générales sur le Département de la Somme.*

L'auteur a parcouru l'ancienne Picardie en Naturaliste, en Physicien, en Chymiste: il ne s'est pas borné néanmoins à celle des parties qu'il cultive avec plus de succès: dans sa route physicienne il n'a pas dédaigné l'histoire de notre pays. Comment serions-nous indifférens à tout ce qui s'est passé anciennement dans cette contrée; fameuse depuis nos établissemens dans la Belgique, depuis notre réunion autour de

l'ancienne Samarabrise. Jusqu'à César , jusqu'à nous , que de choses intéressantes !

Cette voie publique d'une date si reculée, nommée sans vérité, *Chaussée Brunehaut* ; ces Camps Prétoriens qui nous environnent ; ces Médailles de Marc Aurèle ; d'Antonin le pieux ; des deux Sabines ; celles surtout de Grotien, fils de Valentinien premier ; ces mobiliers des tombeaux ; ces restes des Cultes idolâtres , que notre terrain recèle ; cette Manufacture d'Armes Romaines établie près le Moulin TAILLEFER, qui fournissait cette Cavalerie si estimée par les Romains ; tout autour de nous , atteste la plus honorable antiquité.

M. *Lapostolle* entre dans le détail de tout ce qui existe de plus intéressant dans ce Département , en minéraux , en végétaux et en tous genres de productions. Description du sol et des sites, variétés des terrains , tout a occupé ses loisirs. On voit, par son travail, que ce Département est un des Pays les plus utiles à l'histoire. Tous les lieux , toutes les époques y sont remarquables. Cette plaine nommée SANGTERRE , à cause de l'invasion cruelle des Huns vers le point de Lihons ; cette Vallée , théâtre de tant d'évènemens guerriers ; ce Pont de

Picquigny bâti pour l'entrevue de Louis XI et d'Édouard ; ces Campemens glorieux ; ces Batailles de l'amant de Gabrielle ; tout fourmille de monumens précieux propres à l'instruction , et dignes d'exciter la curiosité.

M. de
Thieuloy.

Votre dernière Séance , celle de la cloture de vos travaux du Sémestre d'été , a été aussi agréable pour vous , qu'honorable pour l'Académie. L'arrivée du Héros Français dans les murs d'Amiens , a électrisé tous les cœurs. Vous avez partagé la joie commune , qui ne peut être exprimée comme elle a été sentie. Admis à présenter vos hommages au PREMIER CONSUL , vous aviez à lui exprimer , et vos sentimens d'admiration pour tout le bien qu'il opère , et votre reconnoissance de vous avoir rétablis sous le titre d'*Académie*. M. de *Thieuloy* , votre Directeur et votre organe , a rempli vos vues et satisfait vos cœurs. Il a exprimé , avec dignité , vos vœux , votre sensibilité , votre amour pour le Restaurateur des mœurs , de la religion et du bonheur public. Il a plus fait : encouragé par les marques de bonté et d'affabilité de ce nouveau César ; il lui a laissé entrevoir le desir de

Je vois accepter le titre de Protecteur de l'*Académie*. Cette faveur fut accordée à l'instant même. Vous en avez senti tout le prix. Vous vous êtes énorgueillis de cette distinction honorable. Il est dans vos principes de continuer de la mériter par l'utilité de vos travaux, par un zèle constant pour ce qui peut concourir à la prospérité générale.

Vos travaux de l'année dont je viens, Messieurs, de retracer l'esquisse rapide, prouve votre amour pour les succès de l'Agriculture, pour les Sciences et les Arts utiles. Mais il est des productions qu'on ne peut extraire sans les affaiblir. Tels sont vos ouvrages. Tout y est intéressant et nécessaire. La publicité que vous leur donnerez, pourra seule mettre le peuple agricole dans le cas de pratiquer les préceptes qu'ils renferment; de répéter les essais que vous avez commencés, et de recueillir les fruits de vos découvertes. Vous continuerez, par de nouvelles recherches, à remplir la tâche honorable que vous vous êtes imposée; et le plaisir d'avoir opéré le bien, sera la récompense la plus douce pour vos cœurs.

F I N.

LISTE DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE D'AMIENS,

AN XII

PROTECTEUR.

NAPOLÉON BONAPARTE

Académiciens Honoraires.

MESSIEURS.

QUINETTE, Préfet du Département de la Somme.
DE VILLARET, Evêque d'Amiens.
A. DE BRAY, Maire d'Amiens.
JOSEPH BONAPARTE, Grand Officier de la Légion d'Honneur.
CHAPTAL, Ministre de l'Intérieur.

Académiciens Résidans.

DEWAILLY.

BIZET.

SCELLIER, Professeur de Mathématiques.

DÉMERY, Jurisconsulte.

BOISTEL DE BELLOY, Jurisconsulte.

LAPOSTOLLE, Professeur de Physique et de Chymie.

DEMAUX, Secrétaire-Général de la Préfecture.

ANSELIN, Chirurgien en chef du Dépôt de Mendicité.

RIGOLOT, Docteur Médecin.

DEU DE PERTHES, Receveur-Général des Douanes de Rouen.

DELAMORLIERE, Teinturier.

DÉJEAN, Ministre Directeur de la Guerre.

GORGUETTE-D'ARGOEUVÉ, Propriétaire Cultivateur.

DE LAHAYE, Négociant.

DUBOS, Propriétaire Cultivateur.

L'Abbé BRASLE.

VIRGILE, ancien Lieutenant de Roi de la Citadelle.

DUCROQUET DE SAVEUSE, Propriétaire Cultivateur.

JOURDAIN DE THEULOY, Propriétaire Cultivateur.

JOURDAIN DE L'ÉLOGE, Négociant.

MASSEY, Négociant.

MARESSAL, Propriétaire-Cultivateur.

TRANNOY, Docteur en Médecine et Professeur d'Histoire Naturelle.

LEQUIEU DE MOYENNEVILLE, Propriétaire-Cultivateur.

BERVILLE, Négociant.

L'Abbé TOURNIER.

L'Abbé CLAUSEL, Grand-Vicaire et Archidiacre d'Amiens.

RIVOIRE, Archiviste du Département de la Somme.

PETIT, Commissaire du Gouvernement près le Tribunal d'Amiens.

LEVRIER, Juge au Tribunal d'Appel.

DESPRÉS, Docteur Médecin.

ROJGEMONT, Chanoine de l'Eglise Cathédrale d'Amiens.

L'Abbé GORIN, ancien Principal du Collège d'Amiens.

LIMONAT, Juge au Tribunal de première Instance d'Amiens.

LETTRES
 SUR LA SÉANCE PUBLIQUE
 DE L'ACADÉMIE D'AMIENS,
 T E N U E le 15 Germinal an XII.

1804
 Amiens
 K

P R E M I È R E L E T T R E

*A Madame de C..... sur la Séance publique
 de l'Académie des Sciences, Arts, Agriculture
 et Belles-Lettres d'Amiens.*

Amiens, 20 Germinal an 12.

M A D A M E ,

Vous désirez apprendre de moi ce qui s'est
 passé dans la séance publique de notre Académie.
 Pour vous plaire, il faut que ma plume, se dé-
 gageant de toutes affections particulières, n'em-
 prunte d'autres couleurs que celles de la plus im-
 partielle vérité. Les desirs d'une dame, quand,
 sur-tout, elle est, comme vous, belle et bonne,
 sont des ordres absolus pour tous ceux qui ché-
 rissent ces deux qualités dans votre sexe. Je serai
 donc, puisque vous le voulez, impartial et veri-
 ridique. Tant pis pour ceux qui auront à s'en
 plaindre : ce sera leur faute et non la mienne. On
 ne doit pas accuser les peintres qui ne s'attachent
 qu'à la ressemblance. Les personnes qui ont

A

assisté à cette séance , pourront vous dire , à votre retour de la campagne , si vos intentions ont été bien ou mal remplies.

C'est le 15 de cemois que la séance a eu lieu : on s'est réuni dans une des salles de l'hôtel-de-ville.

L'abbé *Tournyer* , directeur élu par le *sort* , a fait l'ouverture de la séance par un discours inaugural. Je vous le donne en quatre pour en deviner les deux premiers mots : *Mus et déterminés* ! Ne voilà-t-il pas un singulier prélude ? Ainsi que la grande majorité de l'assemblée , j'ai cru que nous allions entendre un poëme épique ou tout au moins didactique ; car vous savez , Madame , qu'assez communément les enfans d'Appollon débutent par une invocation aux muses. Mais pas du tout ; c'est la prononciation superlativement gasconne et allongée du mot *Mus* , qui a causé l'erreur commune. On n'a pas tardé à se convaincre que ce ne serait qu'un discours en style *familier*. Ceux qui savent le latin , ont failli à crier : *Au chat ! au chat !!!*

Tous mes efforts pour classer dans ma mémoire quelques pensées , quelques expressions , quelques traits saillans de ce discours , ont été inutiles. Les amis que j'ai consultés , m'ont dit confidentiellement la même chose. A vous dire toute ma pensée , je n'ai apperçu dans le travail de l'Abbe directeur , qu'une absence totale de plan et de goût. Ses couches ont dû être difficiles et laborieuses. Le nouveau-né se ressent par trop des douleurs de l'enfantement. Il faut peut-être l'attribuer aussi à l'étrange mutilation que le poupon a été forcé de subir après sa naissance. Quelqu'un m'a dit que sans cela l'Académie aurait refusé de le tenir sur les fonts. On avait chargé un homme

de goût du soin de rectifier sa toilette. L'enfant aurait été sûrement docile. Nous sommes sûrs qu'il s'en serait bien trouvé. On l'aurait déchargé de beaucoup de superfluités : son acoutrement aurait été plus à la moderne. Mais qui ne connaît pas l'amour-propre d'un père ! Il a fallu finir par le laisser à peu-près tel qu'il était venu au monde. Aussi son entrée n'a-t-elle pas été brillante. Les Grâces dont l'Abbé directeur avait galamment invoqué le sourire indulgent, sont restées froides et impassibles. Pas une petite sensation de plaisir n'a pointé sur un visage. Laissant, Madame, les figures à-part, je vous dirai n'avoir entendu que force épithètes ; de grands mots ; des phrases entortillées ; des détails de comestibles ; des louanges qui ne m'ont paru ni sobres, ni fines, ni délicates ; enfin un sifflement perpétuel et fatigant de finales.

On nous avait menacés d'un discours fort long. Il avait été déjà lu par le faiseur à qui avait, et même n'avait pas voulu l'entendre. Je ne sais ce qu'est devenu un parallèle fort détaillé, fort plaisant, entre S. Louis et le premier Consul. Il n'en a pas été question à la séance publique. C'est sûrement autant pour déférer au vœu très-prononcé de ses collègues que pour capter notre bienveillance, que l'orateur l'a abrégé d'une longue moitié. J'ai observé qu'on lui tenait bon compte d'un sacrifice qui a dû prodigieusement lui coûter. C'est à la nature, à la forme de ce discours, autant qu'à la publicité qu'il avait prématurément reçue, qu'il faut, sans doute, attribuer l'immobilité des mains de tous les spectateurs lorsque l'Abbé en a terminé la lecture. Il est vrai cependant qu'un bruit sourd et timide est parti d'un coin de la salle ; mais il n'a été que faiblement

imité. On s'est apperçu à temps que ce signal avait été donné par des mains amies. J'attendais, pour payer mon tribut, qu'il plût aux Académiciens de m'en donner l'exemple. Leur silence a déterminé le mien. De petits humanistes, comme nous, doivent avoir au moins de la prudence ; car vous saurez, Madame, que c'est ainsi que l'Abbé Directeur qualifie ceux qui s'obstinent à ne pas le regarder comme un Quintilien ou comme un Cicéron, encore moins comme un Démosthène.

Je me trompais, Madame, en vous disant que les Académiciens n'avaient pris qu'une part très-passive à l'amplification de l'Abbé. J'en ai vu plusieurs malignement occupés à compter sur leurs doigts. D'abord j'ai cru que c'était des fautes de français ou de grammaire, mais j'ai su depuis que c'était l'épithète *tutélaire*, qui s'y trouve jusqu'à sept fois dans un terme fort rapproché.

En voilà, je pense, plus que vous n'en demandiez sur ce chapitre. N'accusez, Madame, que vos ordres formels : je sens que vous me pardonneriez plus facilement si j'avais pu vous intéresser davantage. Vous aurez à prononcer entre le peintre et la figure. Je terminerai cet article en vous apprenant que ce discours directorial doit être le chant du cygne. Je souris en vous entendant dire de loin : *Ainsi soit-il.*

J'ajourne au courrier prochain la suite du compte que j'ai entrepris. Attendez-vous à des choses plus riantes, à des détails plus satisfaisans. C'est de M. *Demaux*, secrétaire perpétuel de l'Académie que j'aurai à vous entretenir. Ce nom seul est une garantie. On a lu pour lui trois éloges funèbres, qui ont attendri toutes les âmes sensibles. Je vous parlerai aussi du compte qu'il a rendu des travaux de l'Académie pendant le cours de l'année précé-

dente. Sa plume facile sait se prêter à tous les tons, et donner à chaque genre la nuance qui lui convient. Elle sait plaire et instruire, selon que les objets le commandent. Vous verrez, Madame, que les travaux de cette société savante ont pour objet suprême le bien public. Cette analyse est la meilleure réponse qu'on puisse faire à ceux qui se consolent par des épigrammes et de mauvais calembourgs de n'en pas faire partie.

J'ai l'honneur de vous saluer.

R

DEUXIÈME LETTRE.

Amiens, 9 Floréal an 12.

M A D A M E ,

LA réponse flatteuse dont vous avez honoré ma première Lettre, est à-la-fois pour moi une récompense et un encouragement. J'ai donc rempli mon objet, puisque j'ai eu le bonheur de vous plaire ! Qui pourrait se refuser à égayer votre solitude ? La nature paresseuse recule trop cette année les soins de sa parure. On ne peut encore la contempler qu'à travers sa croisée et sous le prisme d'une impatiente espérance. Les distractions sont un besoin lorsqu'on vit à la campagne. Je sais, d'ailleurs, que diversité est assez votre devise. Voltiger est chose si douce, si naturelle à votre âge et à votre sexe ! L'abeille ne fait que poser sur la fleur printannière, et cependant le miel savoureux est le résultat de ses excursions.

Si vous riez moins cette fois-ci, vous en pen-

serez davantage. Les émotions du cœur valent bien les dilatations de la rate. Heureux quand on peut les faire alterner ! Je vais donc passer du gai au grave. Il faut bien remplir l'engagement que j'ai pris. Vous n'aviez pas besoin, Madame, de me le rappeler. Je partage pour M. DEMAUX votre affection et votre juste estime.

Éloignez de vos yeux ma première Épître. Il importe que vous suspendiez, pour un moment, vos souvenirs sur la figure grotesque que j'y ai esquissée. Repos à la cendre des morts Oui, Madame, il est défunt ce pauvre Directeur ! On a bien vu qu'il étoit à l'agonie lors des derniers accens qu'il a bégayés. J'en avais le triste pressentiment en vous disant que son dernier discours serait le chant du Cygne. Le sort, l'aveugle sort, qui lui avait donné une existence, hélas ! trop éphémère, vient de lui donner un successeur. Ce qu'il y a de fâcheux, de déplorable, c'est qu'il est descendu au tombeau avec un porte-feuille plein de discours tout préparés, très-péniblement façonnés. Il s'attendait que les nouveaux Récipiendaires s'empresseraient de prononcer leurs discours de remerciement pendant son Directorat. Je crois que la malice encore plus que les circonstances s'y sont opposées. MM. Clausel, Petit, Rivoire, Levrier, Limonat, etc. n'ont pas paru curieux de respirer les fades vapeurs de son banal encens. Comme ils ils ont été lus à différentes personnes, je ferai mes efforts pour vous en transmettre la connaissance. Un seul me suffira. On les dit tous jettés au même moule. Voilà bien des avortons ! L'année est malheureuse. C'est une triste destinée que de mourir avant de naître ! Espérons, Madame, que les héritiers de l'Abbé ne garderont pour eux que ses écus, et qu'ils publieront une édition de ses œu-

vres posthumes. Les amis du défunt se cottiseront pour indemniser le Libraire. Vous donnerez, sans doute, votre obole. Ce n'est pas un engagement pour lire. Attendez que votre Confesseur ou votre Médecin vous en imposent la loi. Je ne vous demande qu'un *De profundis*.

Encore un mot, Madame, et ce sera le dernier sur l'ex-Directeur. Un maudit furet ne vient-il pas de trouver parmi ses papiers de *rebut*, je ne sais quel Discours imprimé de l'Abbé TOURNYER, qui commence par le même mot que son discours Inaugural. (*) Il faut, en vérité, que l'Abbé ait perdu la mémoire, ou que, se rendant justice, il ait pensé qu'il ne s'en trouverait plus d'exemplaire. Voilà le défaut des tics, des habitudes. Je connais des personnes qui, pour se mettre en train, commencent toujours leurs lettres par ces mots : *J'ai l'honneur de vous écrire ces deux lignes pour m'informar de l'état de votre santé : quant à la mienne, elle est bonne, Dieu merci.* A un grand

(*) Voyez les Affiches du Département de la Somme, n^o. 38, du 30 nivôse an 9.

Ce serait jouer un trop mauvais tour à l'Auteur que de faire réimprimer ce Discours. On n'a jamais rien lu de plus plat, de plus logomachique : c'est un énergième qui se débat dans un bénitier. Le troisième alinéa se compose d'une phrase qui a quatorze lignes de longueur : cela équivaut presque à un mètre. Plus bas, il est question de *Manichéens* ; d'*Euménides d'Enfer* ; du *courage féroce et machinal de la brute* ; de *poisons inoculés* ; de *sicaires qui ont volcanisé l'air et la terre* ; de *sailies de turpitudes morales* ; d'*inertie débonnaire* ; d'*héroïsme* ; de *putridité cadavéreuse* ; de *corollaires atroces* ; d'*ex-hommes de sang* ; de *figures hideusement patibulaires* ; de *monstres anonymes qui suent, sur toute leur épiderme, le crime* ; de *déire de la déraison* ; de *rêves creux* ; de *tigres démuselés* : etc. etc.

Oh ! pour le coup, voilà de quoi faire passer l'envie de rire.

à mer où il fut question de cette découverte , on s'amusa beaucoup aux dépens de l'Abbé. La circonstance était réellement propice. Après avoir long-temps badiné sur les *Mus* , les *Rebus* , les *Enus* , on finit par lui conseiller de s'en tenir désormais aux *Oremus*. Je pense que c'est votre avis. Vous savez si c'est le mien.

Observez , Madame , pour l'honneur de l'Académie , que l'Orateur n'était , en l'an 9 , qu'Associé-Correspondant de la Société d'Agriculture. Je ne sais par quel bond il est sauté sur le fauteuil académique. On ne connaît pas trop le diplôme qui lui donne droit d'y siéger. Il n'aura sûrement pas présenté ce Discours de *campagne* comme un titre à son admission. La recommandation eût été trop ridicule.

Le mauvais état de la santé de M. DEMAUX ne lui a pas permis de lire ses Discours et sa savante analyse. L'Abbé Gorin et M. Rivoire ont paru se faire un plaisir de le suppléer. Tous deux ont lu avec l'intérêt de l'estime et de l'amitié.

L'Académie avait à déplorer la perte de trois de ses Membres. La mort a moissonné , dans un court intervalle , MM. BOISTEL , DERVELOY et LENDORMY. Ces hommes jouissaient de l'estime publique. Ils ont honoré leur Patrie. Tous trois furent les amis , les collègues de M. DEMAUX. Qui , mieux que lui , devait et pouvait répandre des fleurs sur la pierre qui les couvre ! L'Orateur n'a eu besoin que d'ouvrir son cœur. Les sentimens les plus tendres , les expressions les plus touchantes sont venues se ranger sous sa plume. Comme Apelle , il ne lui a fallu qu'un coup de pinceau pour saisir la ressemblance. Chacun se disait : Les voilà tels que nous les avons vus , tels que nous les avons connus. D'honorables larmes ont mouillé

tous les visages. C'est en vain que M. DEMAUX a voulu nous cacher les siennes. Elles perçaient à travers ses mains. Il était dans la même situation que lorsqu'il écrivait Homme bon ! Homme sensible ! Ame vertueuse ! Cœur aimant ! qui ne rechercherait, qui ne s'honorerait pas de ton affection ? Au sortir de la séance, M. DESPRÉS, Médecin, a dit avec la candeur et la bonhomie que vous lui connaissez : *M. Demaux me donnerait presque l'envie de mourir pendant l'exercice de ses fonctions de Secrétaire perpétuel.*

Pour vous faire ma cour, je vais, Madame ; mettre sous vos yeux l'admirable préambule qui a précédé les trois éloges funèbres. Vous pouvez vous en rapporter à la fidélité de ma mémoire. Si je sais oublier ce qui me déplaît, je sais aussi retenir ce qui m'intéresse.

« MESSIEURS,

» L'éloge des hommes qui se sont distingués par
 » leurs talens et leurs vertus, est un tribut que la
 » société doit à leurs cendres. Cet hommage sus-
 » pend et justifie les regrets que cause leur perte :
 » il rappelle les jours brillans de leur succès ; et
 » ce gage de la reconnoissance publique envers le
 » mérite qui n'est plus, est un encouragement
 » pour ces ames privilégiées qui se destinent à
 » suivre la même carrière. Devoir triste et tendre
 » que mes fonctions m'imposent, puissé-je vous
 » remplir au gré de mes concitoyens ! J'ose éle-
 » ver ma faible voix. Je vais répandre quelques
 » fleurs arrosées de mes larmes sur la tombe de
 » trois amis. Devoir sacré ! Devoir si doux ! que
 » vous êtes cruel pour l'amitié ! »

Ce sont les talens, les vertus, les belles actions de M. Boistel qui ont fourni la matière du pre-

mier éloge. L'orateur a su réunir tous ses matériaux dans un cadre fort joli, quoique fort étroit. Tout s'est trouvé classé dans l'ordre le plus convenable. Point d'écarts, point de bouffissure; surtout point de mots énigmatiques, ni d'épithètes parasites. Un style simple, sage et coulant; des traits de sentiment plutôt que des saillies d'imagination; des liaisons heureuses; voilà ce qui caractérise éminemment toutes les productions de M. Deaux. Les trois Discours n'ont demandé chacun que dix minutes de lecture. Tout le monde les a trouvés trop courts. Il était cependant bien sûr de satisfaire, d'intéresser notre attention sans la fatiguer. Mais vous connaissez sa modestie. Sans nos applaudissemens, je crois qu'il aurait encore été mécontent de lui-même.

J'aurais grand besoin, Madame, que vous fîsiez comme moi. Puissiez-vous arriver à la fin de ma lettre, sans vous être aperçue qu'elle est beaucoup trop longue! Vous me le direz peut-être. Mais ne sera-ce qu'une politesse? Je vous ferai connaître dans ma prochaine lettre les deux éloges de MM. Derveloy et Lendormy. Vous y reconnaîtrez la même touche. Je ne terminerai ma correspondance avec vous qu'après avoir épuisé la séance publique de l'Académie. Si par hasard on me provoque à de nouveaux commentaires, je ne refuserai pas le gant. Il paraît qu'il y a eu quelques indiscretions de commises. Malgré les soins prévoyans d'une vieille amitié, l'abbé Tournier a su que nous nous étions un peu égayés sur son compte. Il devrait bien nous permettre en silence ce petit dédommagement. Gâre aux explosions de l'ameur-propre offensé!

J'ai l'honneur de vous saluer, R.....

T R O I S I È M E L E T T R E.

Amiens, 15 Floréal an 12.

Madame,

Vous avez beaucoup ri, beaucoup bâillé. A ces sensations diverses et opposées, a succédé de suite l'attendrissement. Tout cela, dites-vous dans votre charmante réponse, est mon ouvrage. S'il faut vous en croire, j'aurais l'heureux talent de mouvoir, à mon gré, vos fibres délicates, et de leur donner la vibration que je veux. Vous me permettrez, Madame, de ne pas m'attribuer tant d'honneur. Vous savez, aussi bien que moi, que plus les nerfs sont mobiles, plus les sensations sont vives et promptes. Voilà pourquoi la figure des dames s'épanouit, s'humecte ou se fronce avec une si étonnante facilité. Les beautés robustes de la campagne ne connaissent pas, n'éprouvent guères ces mouvemens alternatifs. Leur vie se déroule dans un cercle de sensations presque toujours égales. Je ne déciderai pas si c'est un bien ou un mal pour elles. Il y a beaucoup à dire pour et contre. Tout se compense dans ce bas monde. L'extrême sensibilité est une source féconde de douces jouissances et de peines amères. C'est dans les cités, c'est dans les familles bien nées, qu'on rencontre plus habituellement cette vertu des belles ames. Malgré les vapeurs, malgré les inégalités qui marchent à sa suite, elle aura toujours la préférence de l'amour et de l'amitié. On trouve, il est vrai, plus de santé, plus de naïveté, plus d'uniformité sous les toits rustiques. Mais il y a de si jolis caprices ! Les belles dames savent nous intéresser par de si jolis riens,

par une si grande variété de tableaux ! C'est pour elles seules que Prométhée a conservé son feu. Quand on ne veut contempler que des statues, il faut se borner à la fréquentation des Musées. Tous les hommes n'ont pas le talent et sur-tout la patience de Pygmalion. Si j'en ai le loisir, et que cela puisse vous amuser, je pourrai, peut-être, quelque jour, achever le tableau que je ne fais qu'ébaucher. La matière est riche : elle doit fournir de piquans contrastes.

Reconnaissez donc en vous-même, Madame, la cause des mouvemens divers que ma lettre vous a fait éprouver. Il est heureux, il est beau de pouvoir et de savoir s'abandonner sans réserve aux impressions de son ame. Votre cœur comme votre visage sont sans fard et sans masque. Vous êtes pourtant gâté de la nature. Cette bonne mère vous a prodigué tous ses dons. Vous êtes riche de toutes ses faveurs. Laissez à d'autres le soin de déguiser leurs sentimens et leurs affections. Vous ne pouvez que gagner à paraître telle que vous êtes. Le physique et le moral n'ont à craindre chez vous ni la fidélité du miroir ni l'œil exercé du scrutateur. Vous ne serez jamais prise en défaut.

J'aurais mieux fait de vous épargner la seule note qui accompagne ma précédente épître ; votre jolie bouche n'eût pas du moins signalé l'ennui, le dégoût qu'elle vous a fait éprouver. J'en conviens avec vous, Madame, depuis que les presses gémissent, on n'a jamais rien publié de plus complètement absurde, que le discours que j'ai analysé ; il m'en restera long temps, comme à vous, des vapeurs et des nausées. En vain ai-je eu la précaution de reléguer cette note fatale comme un hors d'œuvre, et de la faire aussi courte que possible ; elle a malheureusement fixé vos regards et

rembruni vos pensées. Il est difficile, en effet, de ne pas secouer les oreilles et froncer le sourcil aux sons mélodieux et pacifiques de *saillies de turpitudes morales*; de *figures hideusement patibulaires*; de *putridité cadavereuse*; d'*ex-hommes de sang*; et du *courage machinal de la brute*. La réflexion a été trop tardive. Ma lettre était déjà partie. Il n'y a plus qu'un seul remède : versez , Madame , tout votre encrier dessus , et débouchez tous vos flacons. Plaignez l'auteur. Votre ame est compâissante. Nul doute qu'il ne fût alors attaqué du *délire de la déraison*. Les humeurs ne sont pas toujours en harmonie. Ce n'est pas sa faute , si son foye n'élabore qu'une bile de mauvaise qualité. C'est probablement un vice d'organe. Il aurait mieux fait , dans ce cas , de se condamner à *une inertie débonnaire*. Pour éviter dorénavant la tentation de revenir sur le compte du malade , je prierai le furet de ne pas pousser ses recherches plus loin.

Pour vous faire connaître et apprécier les trois éloges funèbres qui ont été lus en séance publique , il faudrait les insérer en entier dans ma lettre. Tout s'y enchaîne : tout fait tableau. On ne peut rien en détacher , rien en taire sans déparer l'ensemble , sans imposer un sacrifice. M. Demaux a un beau , un bien estimable talent. Ces trois éloges sont les dignes pendants de celui qui fut couronné par l'Académie d'Amiens en 1778. Les mânes du divin J. B. Rousseau tressaillirent sans doute aux accens de son panégyriste. Alors , et seulement alors , le Pindare de la France se consola des morsures de la calomnie. Cette apothéose se retrouve encore dans toutes les bibliothèques. Chacun se ressouvient de ces belles paroles du judicieux Fréron , lorsque , dans l'*Année Littéraire* , année 1779 , n^o. 5 , il rendit compte de cet ouvrage :

« *Ces sages réflexions dictées par le sentiment ;*
 » *sont*, dit le critique, *l'expression d'une belle*
 » *âme : elles me font dire de l'auteur : Voilà un*
homme que je voudrais connaître et dont je vou-
drais être l'ami. Les personnes qui ont eu con-
 naissance de l'hommage rendu par M. Demaux à
 la mémoire de MM. Boistel, Derveloy et Lendor-
 my, ont pensé, ont dit : Et nous aussi nous vou-
 drions être les amis de cet éloquent, de ce sensible
 orateur. Vous savez déjà, Madame, de quoi se
 compose l'éloge de M. Boistel. Il ne me reste plus
 qu'à vous parler de ceux de MM. Derveloy et Len-
 dormy. Mon analyse sera rapide. Les bornes d'une
 lettre m'en imposent la loi. Nous avons tous sen-
 tis, à la lecture, que ces deux hommes étaient par-
 ticulièrement chers au cœur de M. Demaux. Mal-
 heur à ceux qui méconnaissent ou qui blâment
 les épanchemens de la plus sentimentale amitié.

M. Derveloy naquit à Grandvillers le 18 mars
 1744. C'est à l'Université de Paris qu'il fit ses étu-
 des. L'éducation développa, d'une manière bril-
 lante, les germes de tous les talens et de toutes
 les vertus dont la nature avait enrichi son esprit
 et son cœur. Dans tous les temps il obtint toujours
 l'estime et l'amitié de ses maîtres, de ses camara-
 des, de ses supérieurs, de ses collègues, de ceux
 qui eurent des relations avec lui et qui furent à-
 portée de le connaître. Comme avocat, comme
 subdélégué, comme magistrat, comme adminis-
 trateur, il fut toujours laborieux, juste, ferme,
 actif, judicieux, incorruptible. Devenu homme
 public, il devint aussitôt l'homme du peuple. « Les
 » habitans des campagnes, dit M. Demaux, trou-
 » vèrent toujours sa porte ouverte comme son
 » cœur. A toute heure, il était prêt à les enten-
 » dre, à les éclairer, à les diriger par ses conseils

» sages , purs et désintéressés. Prévenir ou réfor-
 » mer les abus , protéger les opprimés , défendre
 » la veuve et l'orphelin , secourir les malheureux ,
 » telles furent les constantes occupations de son
 » honorable vie. En sa qualité de subdélégué , il
 » était tellement le père de deux cens. paroisses ,
 » qu'on aurait pu croire que c'était ses toits , ses
 » prés , ses moissons que frappaient , que visi-
 » taient chaque année la grêle ou le feu , l'inon-
 » dation ou la foudre ». Jamais homme n'eut le
 travail plus facile , les vues plus justes , des con-
 naissances plus étendues que M. Derveloy. Il a
 prouvé que l'homme juste et éclairé sait répandre
 la lumière sur tous les objets qu'il fixe ou qu'il
 discute. Sa devise constante fut celle du Législa-
 teur des Romains : *Que le salut public soit la*
loi suprême.

L'Académie d'Amiens l'appella en 1790 , au
 nombre de ses Membres. Le deuil de sa perte est
 en raison du prix de cette honorable conquête.
 Il vivra long-temps dans les souvenirs et les re-
 grets de ses Collègues. Pendant la Révolution , et
 tandis que le mouvement général subjuguait tou-
 tes les opinions , on le vit inébranlable dans les
 anciens principes de la justice. Nommé président
 du directoire du département , la douceur de son
 caractère , la bonté de son ame , son horreur pour
 le désordre et l'ascendant de ses vertus concour-
 rent puissamment à écarter des rives de la Somme
 les troubles qui ont désolé tant de pays , et à
 maintenir dans le nôtre la tranquillité qui l'a fait
 citer pour modèle dans tous les lieux agités.

Forcé de quitter l'administration , lorsqu'il ne
 vit plus de bien à y faire , il vécut en sage dans
 la retraite. Appelé , peu de temps après , au tri-
 bunal , il ne fit qu'y passer. Il y avait alors autant

d'instabilité dans les choses que dans les hommes. Les juges se rappellent les lumières, la pénétration, l'impartialité qui motivèrent toujours son opinion et ses avis.

Quelque temps après, M. Derveloy entra au conseil de l'arrondissement d'Amiens. Là, comme ailleurs, il apporta du zèle, des lumières et de la moralité. Rédacteur des procès-verbaux, la clarté, la noble simplicité de son style en ont fait des modèles. M. Demaux termine l'éloge de la vie publique de son digne ami, par un trait qui en achève le tableau : « Successivement appelé dans » tous les établissemens, M. Derveloy fut tou- » jours désiré dans ceux où il n'était pas ». On n'a jamais plus dit en moins de mots. Cette pensée honore autant celui qui l'a conçue que celui qui en est l'objet.

Vous aimerez, sans doute, Madame, à contempler comme nous M. Derveloy dans sa vie privée. Ecoutez l'orateur ! Ses expressions me sont encore présentes. Le cœur est le meilleur tachygraphe. « Comme homme privé, M. Derveloy » était aimant, doux, simple, sans prétentions. » Il provoquait les lumières des autres pour son » instruction particulière. Ennemi des plaisirs » bruyans et tumultueux, il ne fréquentait que les » sociétés paisibles où le trait de l'épigramme ne » se lançait jamais contre les absens. Il bannis- » sait de sa conversation épurée, les réflexions » équivoques. Il excitait à la bonté, à la douceur, » bien moins par l'austérité des préceptes que » parla voie douce et persuasive de l'exemple. »

Je ne sais quelle pensée rapide m'entraîne. Déjà ma première résolution est éteinte. Mes souvenirs se pressent, se multiplient. Il faut encore que je mette sous vos yeux d'autres détails. Sûr d'inté-
resser

resser votre ame sensible , je n'aurai pas de reproches à craindre. Vous me remercirez. « M. Derveloy savait apprécier le bonheur que procurent les jouissances tranquilles. En paix avec lui-même , il voyait avec quelle rapidité les évènements de la vie se succèdent et s'écoulent : comme les faux plaisirs passent et s'effacent : combien il importe pour les derniers jours d'une existence aussi fugitive et aussi courte , de se conserver une conscience sans remords . . . »

« Ami des hommes et de la religion , son cœur était pur comme son ame. Il pratiquait , avec exactitude , les devoirs que la religion commande. On le voyait dans les temples , pénétré d'un saint respect pour les grandes vérités qu'on y enseigne . . . »

« Tous ceux qui le connaissaient , étaient ses amis. Il se dévouait à leur félicité ; il les éclairait par ses lumières ; leurs succès lui devenaient chers ; il partageait leurs revers par son attachement , et les affaiblissait par ses consolations . . . »

« Ce sentiment , si cher à son cœur , j'avais le bonheur d'en éprouver souvent les effets , et de passer des momens heureux avec le meilleur et le plus vertueux des amis » . . . »

M. Demaux termine enfin l'éloge de son ami par cette conclusion touchante : « Telle fut la carrière , hélas ! trop courte que parcourut M. Derveloy. Elle fut l'image des vertus sociales , de la candeur , de la bienfaisance et de l'humanité. Il mourut le 2 fructidor an 11. Une maladie funeste nous a enlevé l'homme juste. Elevons-lui un tombeau dans nos cœurs , et consacrons à sa mémoire , pour nous servir d'exemple , cette notice historique de sa vie » . . . »

Je vous laisse , Madame , dans les douces pen-

sées qu'exciteront irrésistiblement les extraits que je viens de vous donner.

Les ames mélancoliques s'électrisent avec facilité. Les impressions qu'on ressent, n'ont rien de pénible. Elles ont, au contraire, un charme qu'on sent plus aisément qu'on ne l'exprime. Abandonnez-vous donc à l'attendrissement que j'éprouve moi-même, et remercions tous deux M. Demaux de ce qu'il a si bien su trouver le chemin de nos cœurs.

Vous ne tarderez pas à connaître l'éloge funèbre de M. Lendormy. Ce nom réveille la douleur et les regrets que cette perte si récente, si imprévue, a fait naître dans les cœurs de tous ceux qui l'ont connu. Ce monde est une vallée de larmes où chacun a les siennes à répandre. La main qui les tempère ou qui les essuie, a droit à notre reconnaissance.

Si le temps et l'espace le permettent, je vous entretiendrai d'un beau morceau de poésie que M. Dewailly a lu, ainsi que d'un charmant discours de M. de Moyenneville, sur les Jardins. Dans le cas contraire, vous aurez une cinquième lettre.

Recevez, Madame, l'assurance de mon respectueux dévouement. R.....

Q U A T R I È M E L E T T R E.

Amiens, 20 Floréal an 12.

Madame,

J'ai à vous faire connaître l'Eloge funèbre de M. Lendormy. C'est le troisième et dernier qui

a été prononcé à la Séance publique du 15 Germinal. Comme celui de M. Derveloy, il a été tracé par le burin de l'amitié. Vous y reconnaîtrez également son noble et touchant langage. Il est connu que M. Demaux ne parle jamais que d'après son cœur. Ceux qui savent bien sentir, ne sont jamais embarrassés pour bien s'exprimer. La plume guidée par le sentiment, suffit à-peine à la rapidité de la pensée. On n'a plus besoin alors de se battre les flancs et d'échauffer son imagination pour multiplier et remplir ses phrases. Chaque chose vient se mettre naturellement à sa place. Les couleurs sont conformes à l'objet. Le goût écarte les inutilités. On arrive à la fin de son travail, sans s'en être aperçu. Je ne crois pas que notre Orateur connaisse et suive une autre méthode. C'est-là tout son secret, tout son talent. Ne soyons donc pas étonnés de ses succès. Nous lui devons le plaisir qu'il nous a procuré.

Avant d'entrer dans un beau temple, on aime à contempler son frontispice. L'architecte veut nous faire pressentir les jouissances qui nous attendent. Il est sûr alors de provoquer notre curiosité, de soutenir notre attention, de recueillir les témoignages de notre estime.

Ecoutez donc, Madame, l'exorde de ce Discours. Vous verrez si le vestibule est digne de l'édifice.

» Lorsque l'Académie donnait, il y a un an,
 » à M. Lendormy, le témoignage le plus flatteur
 » de sa confiance et de son estime, en le nom-
 » mant son Secrétaire perpétuel, qui de nous
 » aurait pensé que nous aurions si-tôt à regret-
 » ter sa perte? que moi, d'une santé faible, son
 » ami, son malade, j'étais destiné à lui rendre
 » les tristes et douloureux devoirs de l'amitié;

» à être l'organe de l'estime publique , de ses
» confrères , de l'Academie !

» O instabilité des choses humaines ! le chêne
» élevé, battu par les vents, leur résiste quel-
» que temps ; mais il est bientôt ébranlé, déra-
» ciné par la tempête. L'humble, le faible roseau
» se courbe, cède et survit à l'orage. Homme
» aimable, homme vertueux, doux et modeste,
» tu semblais créé pour honorer, secourir et
» consoler l'humanité ! Pour te peindre digne-
» ment, il faudrait tes talens. Je n'ai que mon
» cœur. Phocion était seul capable de faire le
» portrait d'Aristide. »

Ai-je eu raison, Madame, de vous vanter ce touchant, cet imposant prélude ! Il a fait un plaisir universel. Tout le monde l'a retenu. Les Auditeurs ont écouté, dans un religieux silence, les détails dont se compose la vie publique et privée de l'estimable Défunt.

» Antoine-Joseph-Victor Lendormy est né à Mondidier, le 9 Mai 1754. La probité de ses Parens maternels était passée en proverbe. *Honnêtes comme les Trudelles*, disait-on de quelqu'un qu'on voulait louer.

» Les Ayeux du Jeune - homme ont exercé, pendant plus de quatre cents ans, l'état d'Officiers de Santé. Il fit ses études à Paris. Dès l'âge le plus tendre, on pressentit ce qu'il devait être un jour. Sa raison, qui avait devancé le cours des années, ne s'arrêta pas aux amusemens frivoles de l'enfance. Sa langue n'articulait des sons que pour demander des livres. Ses jeux les plus passionnés furent de les parcourir. Avant quatorze ans, il eut terminé sa Rhétorique.

C'est vers l'art de guérir, que se dirigèrent toutes ses pensées, toutes ses études. Le célèbre

Parmentier, son parent et son ami, lui apprit la Botanique, la Chimie, la Pharmacie. Avant d'étudier la Médecine, le jeune Victor voulut être Chirurgien. Formé dans cet art à l'école du grand *Sabatier*, il fut bientôt nommé Aide-Chirurgien-Major de l'Hôtel des Invalides. Cette place était la récompense d'un mérite distingué, un titre sûr à l'estime publique. Il soutint dignement le rang qu'il avait acquis. Aussi avide de connaissances, que prompt à les acquérir, les Médecins de l'Université de Rheims ne tardèrent pas à le proclamer Docteur de leur Faculté. Avant d'exercer cette honorable Profession, M. *Lendormy* voulut aller mûrir à Paris ses talens. Ce théâtre était seul digne de lui. Ses deux années d'étude à-peine terminées, il fut reçu Docteur de la grande Faculté. »

» D'après un ancien usage, dit M. Demaux, » un des Membres de la Faculté de Médecine, » était chargé de haranguer, chaque année, en » latin, le Parlement de Paris. M. *Lendormy* » reçut cette mission honorable. On écouta le » jeune Orateur avec l'attention que commandent » les choses peu ordinaires. On fut étonné de » trouver toute la force et la gravité antiques au » milieu des fleurs de la jeunesse que la figure » animée du nouveau Docteur peignait si bien. »

Après un court séjour dans sa Patrie, M. *Lendormy* vint se fixer, en 1793, à Amiens. » Sa réputation, continue l'éloquent Panégyriste, l'y » avait devancé. Il y apporta des titres qui attes- » taient ses talens littéraires, et démontraient » l'étendue de ses connaissances dans l'art qu'il » professait. L'amour de la gloire remplissait son » cœur. L'espoir flatteur de se rendre utile et cé- » lébre, lui fit éprouver des émotions délicieuses

» qu'il n'est donné qu'aux grandes âmes de con-
 » naître. »

L'Orateur rappelle ensuite les importans services rendus par ce Médecin, dans les Communes attaquées de maladies épidémiques. Sa présence, ses conseils, ses ordonnances tempéraient, chassaient par-tout ces horribles fléaux et en prévenaient le retour. Il disputait et enlevait tous les ans à la mort des milliers de victimes. La reconnaissance publique remercie hautement le Magistrat qui l'avait exclusivement chargé de ce soin utile et dangereux. Ce bienfait n'est pas le moindre de sa paternelle et prévoyante administration. Il a prouvé, dans le choix de son successeur, que le bonheur des campagnes ne cessait d'être l'objet constant de sa sollicitude.

M. *Lendormy* appelé à toutes les places réservées au mérite réel et aux talens acquis, les remplit toutes avec l'exactitude et le dévouement de l'homme le plus scrupuleux et le plus jaloux de ses devoirs. C'est aux soins et au zèle du Juri de santé dont notre Docteur était le Président, que le Département doit la connaissance et la propagation de la vaccine. Plus de trois mille individus ont été soumis à ce préservatif salutaire et infail-
 lible. Aucun des vaccinés n'a été, depuis, atteint de la petite vérole. Aucun n'a succombé. Immortel Jenner ! tu es devenu un des plus grands bienfaiteurs de l'humanité. Toutes les familles te doivent un autel. Sois tranquille pour la maison qui t'a vu naître, pour celle que tu habites. Nouveau Marcellus, BONAPARTE saura l'honorer et la défendre. Ce grand homme te couvrira de toute sa protection, de toute sa personne. Ses Généraux, ses Soldats devineront sa pensée : ils sont Français ; tu n'auras pas le sort d'Archimède. Je con-

seille au sanguinaire *Pitt* , au présomptueux *Hawkesbury* , à l'insolent *Greenville* , à l'hypocrite *Addington* , et au féroce *Wickam* , de se réfugier sous ton toit , lorsque nos armées triomphantes marcheront sur *Londres*. Je ne leur connais pas de meilleur asyle pour les soustraire à notre trop légitime et trop sûre vengeance. Mais que dis-je ! cet ami de l'humanité repousserait avec indignation ces hommes qui se sont montrés ses plus cruels , ses plus constans ennemis. Un Ministère qui provoque , qui paie l'assassinat , ne peut qu'être en horreur à tous les gens de bien.

Pardonnez-moi , Madame , cette sortie. Vous n'aimez pas plus que moi les vils et cruels ennemis de notre pays et de notre Empereur. Les haïr , les mépriser est un besoin , un devoir pour tous les Français.

Revenons à M. *Londrmy* , et , pour vous plaire , laissons encore parler M. *Demaux*. Ecoutez ces belles apostrophes.

« Vous , braves défenseurs de la Patrie , dont
 » il a conservé les membres mutilés , que l'inex-
 » périence aurait sacrifiés ! Vous , malheureux
 » indigens qui n'offriez que le plaisir d'être utile
 » à l'humanité ! vous savez tous avec quelle solli-
 » citude , quelle générosité il vous prodiguait ses
 » soins et ses secours !

» Et vous , mères sensibles , qui gémissiez ; qui
 » trembliez sur le sort de vos enfans malades et pri-
 » vés de ressources , vous vous rappelez le zèle qu'il
 » mettait à les soulager ; et vous disiez , dans votre
 » honorable attendrissement : Il ne suffit pas d'être
 » médecin , d'être charitable pour se conduire
 » ainsi , il faut encore être père et en avoir les
 » entrailles ! ».

Nommé à la place de Secrétaire perpétuel de

l'Académie , M. *Lendormy* a justifié le choix de ses collègues. Des procès-verbaux où règnent la clarté , la précision et l'éloquence ; une correspondance active et lumineuse ; les adresses, les rapports, les discours qu'il a présentés pendant l'exercice de ses fonctions ; voilà des titres nouveaux à sa gloire, à l'estime et aux regrets de la société.

Encore une citation , Madame ; vous ne me blâmerez pas de les trop multiplier.

» Pénétré du sentiment de l'amitié , M. *Lendormy* savait en faire éprouver les douceurs.
 » Son cœur jouissait en retraçant dans ses écrits ,
 » cette image du bonheur , ce présent des Dieux
 » offert à l'homme pour le consoler de sa fugitive existence. Il semblait créer des expressions
 » pour peindre avec plus de chaleur encore ce
 » sentiment qui remplissait son cœur et dirigeait
 » ses actions. Ses plus douces jouissances étaient
 » de servir ses amis. Il savait forcer , par l'ascendant de son amabilité , à s'intéresser à l'objet
 » de ses sollicitudes et de son affection.

» M. *Lendormy* réunit aux lumières de l'esprit ,
 » l'activité qui les rend utiles. Conciliant l'amour
 » des lettres avec les devoirs de son état et les
 » agrémens de la société , il portait dans les cercles ces vertus aimables, cette vivacité dans les
 » réparties, mais sur-tout cette égalité d'humeur,
 » cet esprit vif et animé qui lui concilièrent tous
 » les cœurs et le firent estimer autant qu'on désiroit sa présence et qu'on aimait sa personne. »

C'est sur-tout au lit des malades qu'on aimait à contempler le médecin dont nous pleurons la perte. L'inquiétude de l'homme souffrant, les sollicitudes des amis, des parens qui l'entourent, sont toujours en éveil. Les yeux douloureusement

fixés sur les yeux du docteur , veulent deviner sa pensée , ses craintes ou ses espérances. M. *Lendormy* ne se présentait jamais à eux qu'avec cet air de sérénité et de confiance qui soulage le cœur, suspend le mal et provoque l'espoir. Les forces morales ranimaient les forces physiques, et souvent, très-souvent, le danger s'éloignait par l'enjouement, la prudence et par les regards du médecin.

L'instant fatal approche : une maladie cruelle se déclare. Le docteur étudie son état et se juge. Bientôt désespérant de sa situation , il appelle sa femme, ses enfans, son frère, ses amis, son cher *Lapostolle*. Après les épanchemens de la plus vive tendresse, il leur dit, d'une voix éteinte : » Si » vous avez des questions à me faire, des conso- » lations à m'offrir, profitez de cet instant; cette » nuit sera le terme de ma vie.

» A l'instant même, dit M. Demaux, toutes ses » sensations s'absorbèrent dans un sentiment pro- » fond et cher. La maladie n'avait plus de dou- » leurs, la mort plus d'angoises. Hélas! elle l'en- » veloppait de ses ombres cruelles; son cœur » respirait à peine. il aimait encore ! »

Ainsi vécut M. *Lendormy*. Fallait-il qu'une vie aussi laborieuse eût un terme aussi borné! ses jours étaient marqués. La Parque cruelle dont il avait si souvent émoussé le ciseau perfide, n'abandonne pas sa victime : il succomba le 4 vendémiaire an 11, et la carrière qui promettait d'être si belle, n'a eu que la durée d'un instant.

Espérons, Madame, que ces nouvelles productions du secrétaire perpétuel de l'Académie, auront un jour la publicité qu'elles méritent. L'auteur nous ferait un véritable cadeau. On s'attendait que ses collègues en voteraient l'impression.

Il n'en est pas un qui n'ait mêlé ses applaudissemens à ceux de l'assemblée. J'ai ouï dire qu'elle avait été proposée, et, d'abord, unanimement consentie; mais des observations sages ont fait revenir sur ce premier mouvement. Arrêter l'impression des éloges funèbres, c'était en effet contracter l'obligation de mettre sous les yeux du public tous ceux de nouveaux décès pourraient occasionner. Par la sanction de cette mesure, les Académiciens auraient paru vouloir s'assurer d'avance un passe-port à l'immortalité, ou condamner quelques uns d'entre eux à une exception humiliante. La délicatesse, la modestie, la prévoyance, de justes égards s'y opposaient. Un autre motif a pu les décider encore à revenir sur leurs pas : c'est l'incertitude de trouver par la suite une plume comme celle de M. Demaux. Les talens ne manquent pas dans cette société. Elle peut réparer honorablement ses pertes. Mais tous ne savent pas multiplier les heures et doubler le jour en abrégéant les nuits, en sacrifiant quelques plaisirs frivoles : tous ne sont pas également disposés à se vouer aux fonctions de secrétaire perpétuel. Je souhaite, Madame, que ces motifs vous disposent aussi facilement que moi au sacrifice de leur publicité. J'ai en besoin pour me consoler, de les bien réfléchir, d'en sentir toute l'importance. Au surplus, comme ces éloges sont incontestablement la propriété de l'auteur, les instances de ses amis et l'empressement des amateurs, pourront, peut-être, le déterminer un jour à s'assurer, par leur impression, de nouveaux titres à leur estime et à leur reconnaissance.

Comme l'impression du rapport analytique des travaux de l'Académie pendant le semestre précédent, ne présentait pas les mêmes inconvéniens,

elle a été ordonnée : M. le Préfet en a fait les frais ;
je vous en destine un exemplaire.

R

C I N Q U I E M E L E T T R E .

Amiens, 8 Prairial an 12.

Madame ,

Nous sommes convenus que je suivrais, dans ma correspondance avec vous, le même ordre qui a eu lieu dans la séance publique de l'Académie d'Amiens. Vous saurez donc qu'à la lecture des trois éloges funèbres, a succédé un très-beau morceau de poésie de M. Dewailly, et un charmant discours de M. de Moyenneville sur les Jardins. C'est autant pour ma propre satisfaction que pour la vôtre que j'ai commandé à ma mémoire d'en retenir les beautés principales. Je vais donc essayer, Madame, de vous transmettre mes souvenirs sur ces deux objets. Vous serez au moins un peu consolée de n'avoir pu les entendre.

C'est une chose connue que M. Dewailly, le contemporain et l'ami de l'immortel Gresset, cultivé, dès sa plus tendre jeunesse, les muses. Il serait malheureux que leurs amans, ceux, sur-tout, qui, comme lui, ont recueilli leurs plus douces, leurs plus intimes faveurs, fussent tous aussi mystérieux, aussi silencieux, aussi modestes. Nous savons qu'il est dans le cœur de l'homme, d'un poète sur-tout, de mettre, tôt ou tard, le public dans sa confidence. Si *Tibulle*, *Ovide*, *Pétrarque*, etc. eussent suivi les mêmes principes, les noms enchanteurs de *Lesbie*, de *Julie*, de la

belle *Laure*, ne seraient pas venus jusqu'à nous. La Littérature eût été privée des poésies qui les ont célébrées. On ne jouit en effet qu'à moitié, quand on jouit tout seul. Il faut toujours que quelques aveux échappent à notre vanité. Lorsque le cœur est plein, le besoin des communications est si doux, si impérieux ! On trouve tant de plaisir à parler de ce qu'on aime, à prouver que l'on est aimé ! Ce n'est donc pas sans étonnement et sans douleur que vous apprendrez que M. Dewailly s'obstine à faire exception à la règle générale. Son porte-feuille est, dit-on, plein des productions de son génie ; mais, semblable à l'avare, il cache impitoyablement son trésor. La plus mauvaise, la plus injuste critique déchirerait la sensibilité du tendre Racine. Notre poëte aurait-il ses craintes ? aurait-il son cœur ? Comme lui cependant il peut dédaigner les *Pradons*. Il n'aura jamais à craindre que les morsures de l'envie.

Malheureusement pour les lettres, on ne peut encore juger les ouvrages de M. Dewailly, que par réputation, et sur le témoignage de quelques amis éclairés qu'il a rendus, par intervalle, les confidens de son travail. Personne n'en connaît l'ensemble, n'en a médité les détails. Il a souvent déclaré qu'il ne ferait jamais rien imprimer de son vivant. La société, ses amis, l'Académie consentiront plutôt toutes les privations, que d'accélérer, par d'imprudens désirs, le moment où le voile qui les couvre, sera déchiré.

Ce n'est, Madame, qu'à force de sollicitations, je dirai même d'importunités, que les Collègues de ce vénérable vieillard, l'ont déterminé à lire, en public, un fragment de l'*Eneïde* de Virgile qu'il a traduite en vers dans les beaux jours de sa jeunesse. Parvenu à l'âge où l'imagination plus calme

écoute avec docilité les leçons du goût , jugez du fini qui doit caractériser cette traduction.

La prudence et de justes égards me défendent de faire aucune citation. Quoique sans crayons et sans tablettes , j'ai , cependant , retenu quelques beaux vers. Consentez en , Madame , le sacrifice. Nous fermerions pour toujours la bouche à notre poète. Respectons ses intentions , et éloignons les reproches. Le public est sévère. Il faut ménager et non tarir la source de ses jouissances.

M. Dewailly a choisi pour sujet de sa lecture , l'épisode qui termine le 3^e. livre de l'énéide. Les romans , les poètes de toilettes n'ont pas absorbé tous vos instans. L'esprit cultivé que vous laissez appercevoir dans la conversation et dans vos lettres , atteste que vous avez consacré une grande partie de vos loisirs à la lecture , à l'étude des beaux ouvrages qui ont honoré l'antiquité.

Je ne vous rappellerai donc que des souvenirs , en vous retraçant le moment où Enée , ce pieux et vaillant héros de Virgile , aborde sur les côtes de Sicile , dans un port voisin du Mont Etna. Vous savez qu'il rencontra un des compagnons d'Ulysse , le grec Achéménide abandonné dans la caverne de Poliphème.

Ce malheureux , après avoir ému la pitié des Troyens , par l'image pathétique de sa misère , leur raconte l'aventure et les dangers d'Ulysse dans l'ancre du féroce Cyclope. Il ajoute à ces tristes détails , les cruautés en tout genre qu'exercent les géants sur cette terre inhospitalière. Enfin il les invite et les presse de s'en garantir eux-mêmes , en s'éloignant promptement de ces funestes bords.

Enée fait lever aussi-tôt l'ancre. Le héros , à force de voiles et de rames , échappe aux poursuites de

Poliphême et aux menaces des autres Cyclopes qu'il voit s'attrouper et descendre du Mont Etna.

Cet épisode est emprunté d'Homère. La plume de Virgile en a fait un des plus terribles tableaux, qui ornent son poëme. Les connoisseurs admirent dans l'histoire d'Achéménide, cette recommandation touchante de la pitié et de l'humanité que des ennemis mêmes doivent exercer les uns à l'égard des autres ; les regrets de la piété filiale que manifeste Enée, lorsqu'il apprend la mort de son père ; la description d'un volcan, d'une tempête ; l'exactitude du géographe, l'imagination brillante du poëte, en un mot, comme ledit *Delille*, la réunion de tout ce que l'histoire, la fable, la nature morale et physique offrent de plus touchant, de plus beau et de plus pittoresque.

Tel est, Madame, le sujet qu'à traité M. *Dewailly*. Sa verve m'a paru abondante : sa touche est mâle et nerveuse. La rime est par-tout juste, riche, harmonieuse. La coupe des vers est admirable. Quelques ingrats que soient pour un poëte les détails géographiques, il a su les asservir au joug de la rime. Ce morceau offre le mérite de la difficulté vaincue. Je me suis senti ému, ravi par la beauté des images et la sublimité des expressions. On se rappelait, malgré soi, le beau récit de Thérémène. Il y a des tirades qui sont dignes de figurer à côté de ce chef-d'œuvre de Racine. Si dans l'Elysée, le poëte de Mantoue se réjouit d'avoir trouvé un *Delille* pour le traduire, j'ose affirmer qu'il se félicitera plus tard de voir sa célébrité invariablement assise par la traduction de M. *Dewailly*. Ces noms sont faits pour aller désormais ensemble.

Je n'ai, Madame, pour tempérer vos regrets et vous donner un avant-goût des jouissances

qui vous sont réservées dans l'avenir, qu'un conseil à vous donner Ouvrez l'Énéïde de *Delille* et portez vos yeux vers la fin du 3^e. livre, à l'*alinea* qui commence par ces vers :

» Cependant le vent tombe, et meurt avec le jour,

» Des Cyclopes cruels j'aborde le séjour ;

» Je l'ignorais. etc. »

Pour moi qui ai eu le plaisir de lire l'un, et d'entendre l'autre, je ne sais auquel des deux je dois donner la préférence. Que ne pouvons-nous, Madame, en enrichir nos bibliothèques ! Sans dévancer le temps, espérons que la traduction de M. *Dewailly* finira par y trouver sa place.

Avec le plus grand desir de satisfaire votre impatience, je me vois forcé d'ajourner au prochain Courrier l'analyse du discours sur les jardins. Vous ne perdrez rien, Madame, pour attendre. J'en aurai plus de temps pour ramasser mes idées éparses. On a besoin de se recueillir, quand on est réduit à la nécessité d'écrire de mémoire.

M. *de Moyenneville* aurait mieux servi vos plaisirs et les nôtres, s'il l'eût fait imprimer.

Par une fatalité singulière, le public est privé de ce qui pourrait lui plaire et l'intéresser, tandis qu'on l'inonde d'impressions qui l'ennuyent et l'endorment.

La modestie est le cachet du talent. La médiocrité seule fut toujours présomptueuse. C'est un mauvais guide que l'amour-propre : Il nous aveugle et nous égare sans cesse. Lorsque les auditeurs ou les lecteurs bâillent, il nous persuade que c'est de plaisir. Improuve-t-on, ou garde-t-on un silence expressif ? c'est par envie ou par ignorance. Il est décidé que nous seuls avons de l'esprit et les nôtres. Comme Mascarille, plus d'un pédant se dit souvent avec complaisance à chaque instant du jour : *Peste ! où mon esprit va-t-il pren-*

dre tant de gentilleses? il y a tant de personnes que les suffrages de la famille, des voisins et des commères, consolent du mépris et du persifflage !

Bonne nouvelle, Madame, pour ceux qui sont attaqués d'insomnie. L'opium va devenir à bon marché. L'auteur du *Mus et déterminés* en colporte un exemplaire *in-8^o*. dans toutes les familles. L'abbé n'est pas mal avisé ; car, d'honneur, personne n'irait le chercher chez le libraire. Il se persuade bonnement que c'est la meilleure réponse qu'il puisse faire à ma critique. Tout le monde s'accorde à dire qu'elle est pleinement justifiée. Que serait-ce si, maintenant que ce mauvais discours est soumis au jugement du public, je voulais prendre la peine d'en signaler *ex-professo* tous les ridicules, toutes les absurdités ? Au mâle il faut la femelle. Le favori *Mus* a sa chère *Mue*. Elle est toute vivante dans les affiches du département de la Somme, n.° 38, an 9. Ajoutez au bas des deux :

Mons parturiens, noscetur ridiculus Mus.

La montagne en travail enfante une Souris.

Pour faciliter l'accolade de ce beau couple, je vais faire paraître, sous le même format, la *Mue par l'impulsion profonde*. On aura du moins le plaisir de les avoir réunis.

Au surplus, je ne connais personne qui ait dit au colporteur, *grand-merci*.

A quelque chose, malheur est bon.

R

SIXIÈME LETTRE.

Amiens, 26 Prairial an 12.

Madame,

Ce n'est pas assez pour vous d'avoir connu les productions,

productions intéressantes de l'Orateur et du Poète de notre Académie, il faut encore que je mette sous vos yeux l'éloquent discours de M. de *Moyenneville*, sur les Jardins. Je sais que tout ce qui est bon et beau, fut toujours en droit de vous plaire. Tous les instans de vos journées sont distribués avec ordre et sagesse : ils se partagent entre les vivans et les morts. Ce n'est effectivement que dans cette heureuse alternative qu'on peut trouver le plaisir et l'instruction. La Botanique et l'Histoire Naturelle font, autant que la Littérature, partie essentielle de vos études et de vos connaissances. Il est tout simple alors de trouver dans votre bibliothèque une case pour les ouvrages des Naturalistes. Vous ne quittez *Voltaire*, *Montesquieu* ou *Rousseau*, que pour converser avec *Plin*, *Linné*, *Buffon* ou *Bonnet*. Suspendez donc, Madame, pour un moment votre estimable impatience ; elle va être satisfaite. Comme vous, j'aime les jardins : comme vous, j'aime à m'en occuper. Mais il fallait de l'ordre dans ma correspondance. Au surplus, le hasard vous a bien servie. La disposition de la séance m'a mis à-même de graduer votre intérêt. Vous aurez le dernier discours de la séance publique, pour ce qu'on appelle la bonne-bouche. Il vous fera, comme aux assistans, oublier le déboire du premier. Les ombres sont nécessaires dans un tableau. Le plaisir naît des contrastes. Tout va pour le mieux dans ce monde. On se trouve bien, par fois, de croire à l'optimisme.

Le nom seul de jardin ouvre notre ame au plaisir. Il éveille, il rappelle mille pensées, mille souvenirs agréables. Nous nous trouvons, comme par enchantement, transportés dans cette belle et riante saison de l'année, où la terre, se parant de sa robe

nuptiale , exalte notre imagination , caresse et réjouit tous nos sens par les suaves émanations des fleurs odorantes , par le feuillage verdoyant des arbres et les chants amoureux des oiseaux. Qui ne s'est pas souvent senti doucement ému par l'aspect des fruits naissans ou en maturité , des plantes potagères , des eaux limpides qui serpentent dans des canaux tortueux , ou qui séjournent en masse dans de vastes bassins ? L'âme est naturellement livrée à de profondes méditations par la présence et la reproduction d'une infinité d'êtres animés , qui , par la diversité de leurs formes , de leurs couleurs , de leur instinct et de leur destination , attestent l'imposante richesse ainsi que la magique variété de la nature. Témoins d'une végétation impétueuse qui , brisant avec éclat les chaînes qui la retenaient captive , fait sortir la vie du néant et donne l'existence à des millions de plantes et de végétaux , nos regards se portent involontairement vers le ciel. La puissance du Créateur nous étonne. La reconnaissance succède à l'admiration.

Bosquets silencieux , réduits solitaires consacrés à la méditation du génie , aux épanchemens de l'amitié , aux confidences de l'amour ! sombres et mélancholiques allées ! devises ingénieuses et sentimentales ! que de soupirs , que de réflexions , que de douces et profondes pensées , que de chefs-d'œuvres n'avez-vous pas fait éclore ! de combien d'effusions n'avez-vous pas été les discrets dépositaires !

C'est dans les jardins de Montbar que j'ai vu *Buffon* écrire les pages immortelles de son Histoire. La verve abondante et facile de *Delille* s'est plus d'une fois échauffée dans les magnifiques jardins de Dessaux , dans ceux que l'Angleterre

à créés sur son sol et répandus ailleurs. Plus d'un roman a pris naissance , tant pour le fonds que pour la forme , dans un beau jardin. J'aime à croire que M. de *Moyenneville* lui-même a médité et écrit le discours que je vais analyser , dans celui que son génie a conçu , que les amateurs de la belle nature vont admirer à sa terre.

Il est, Madame, bien des époques, des situations dans la vie, où la lumière du soleil devient importante. Qui n'a pas éprouvé le besoin d'être quelquefois seul ou sans d'autres témoins que l'objet de ses affections? Le plus souvent, c'est à la lueur pâle et argentée de sa nocturne rivale, que, dans les beaux jours de la jeunesse et dans l'enceinte du jardin qui tient à la maison, les amans aiment à se contempler, à s'enlacer les bras, à dérouler les sentimens qui pressent, qui agitent leurs ames brûlantes. Tantôt se promenant avec lenteur; tantôt mollement assis sur le gazon frais; charmés d'être ensemble; loin des regards espions ou jaloux; se communiquant leurs plaisirs, leurs peines, leurs espérances; jouissant de toute l'ivresse de la vie; les heures pour eux s'écoulaient avec une inconcevable rapidité. C'est avec regret, avec douleur, qu'ilssaluent l'étoile du matin. Il est si doux de vivre, de converser avec son amie, lorsque tous les êtres animés sont plongés dans le sommeil! C'est ainsi qu'on voudrait parcourir le cercle entier de son existence. Mais la crainte, les convenances font sentir le besoin de la séparation. Les adieux se pressent, se multiplient, se renouvellent cent fois. Cent fois on se jure de s'aimer toujours. On ne se quitte qu'avec la promesse de se retrouver encore aux mêmes lieux, aux mêmes heures. Il s'en faut que leur conversation soit finie. Les sources de l'esprit peuvent bien tarir; mais

celles du cœur sont inépuisables. A peine sont-ils séparés que mille idées qu'on croit nouvelles, mille sentimens qu'on croit n'avoir pas exprimés, fixent, absorbent leur attention. L'un regrette une question omise; l'autre se reproche de n'avoir pas assez détaillé une explication. Tous deux cherchent à se rappeler, à buriner dans leur mémoire tout ce qu'ils ont dit. Le sommeil vient les surprendre qu'ils se parlent encore. Des songes officieux perpétuent leurs jouissances. Leurs yeux, quoique fermés, voient, comme sur une toile, les lieux qu'ils ont parcourus, les tertres ou les bancs sur lesquels ils se sont assis, tous les objets témoins de leurs entretiens. Tout ce qu'ils ont dit, tout ce qu'ils ont fait, se retrace avec un nouveau charme à leur imagination enchantée. Rien n'est oublié; tout se renouvelle, tout s'embellit encore par le charme du souvenir, et sur-tout par l'espoir du lendemain.

Cette digression, Madame, pourrait vous porter à croire que je viens de lire un roman bien tendre. Détrompez-vous. Depuis long-temps ils ont cessé de me plaire. Ma plume, sans m'en appercevoir, a tracé quelques souvenirs du bel-âge. Je devrais les effacer; ils ne sont pas à leur place: mais en les conservant, je procurerai, peut-être, à quelques personnes des réminiscences agréables. Dans ce cas, les plaisirs des autres feront mon excuse. Si quelque tartuffe voulait me critiquer, dites-lui, comme moi, qu'il ne cherche qu'à masquer le passage de son adolescence à l'âge des réflexions et de la réserve. Malheur à ceux dont le cœur ne s'est jamais attendri. Tel qui moralise avec sévérité, serait bien fâché qu'on connût, qu'on publiât toutes les fredaines de sa vie. Nous serons bien éton-

nés un jour de voir se déchirer , dans la fameuse vallée de l'Écriture , le voile hypocrite dont ils se couvrent à nos yeux . Quant à moi , je leur donne indulgence plénière . On a vécu pour soi avant de commencer à vivre pour les autres .

Je reviens à mon sujet . M. de *Moyenneville* débute par les paroles qui furent adressées par *Lisandre* , de Lacédémone , à *Cyrus* , lorsqu'à l'occasion des arbres que ce Prince avait plantés lui-même dans ses jardins , il s'écria : » O Prince ! » que tous les hommes doivent vous estimer d'avoir su joindre ainsi la vertu à tant de grandeur et de dignités ! » Il en conclut avec raison que , même dans l'enfance du monde , le goût des choses utiles et des occupations innocentes mérita et obtint l'estime et les éloges des sages .

Il est sûr que l'art de composer les jardins n'a pu naître qu'après une longue possession des arts .

Le perfectionnement de l'agriculture , la connaissance de tous les arbres et de toutes les plantes que la Botanique a rassemblés dans les deux hémisphères , ainsi que la Peinture qui sait lier par une insensible harmonie les beaux effets de l'optique , ont dû nécessairement se prêter la main , pour créer et embellir ces jardins magnifiques que l'œil des curieux se plaît à contempler .

Le besoin donna d'abord naissance à de simples potagers . La commodité les fit placer près des habitations rustiques . Une haie , reconnue comme insuffisante pour en écarter le bétail , fut bientôt remplacée par une muraille . Celle - ci avait le double avantage de garantir les arbres fruitiers des vents , et d'accélérer , par la réverbération de la chaleur , la maturité des fruits . C'est ainsi que la simple raison a toujours été la source de cette inondation de luxe qui a si fort enflé les besoins

de l'homme, et qui a rendu tous les peuples si industrieux pour multiplier leurs jouissances.

L'homme simple et pauvre ne fut d'abord que le coopérateur de la nature. Devenu plus riche et plus instruit par le temps et l'expérience, chacun des établissemens nouveaux qu'il entreprit, l'éloigna d'avantage de cette nature qu'il avait primitivement caressée. L'ennui et le goût du faste se combinèrent bientôt pour imaginer quelque chose qui put enrichir et vivifier une Propriété devenue insipide et inanimée.

D'abord le Potager fut agrandi. Il ne portait encore alors que le simple nom de jardin. Plus tard on le nomma jardin de plaisance. Mais avec le nom, la forme fut changée. La diversité des goûts et des formes en marqua la différence. La nature disparut dans ces essais, pour faire place à une bizarre irrégularité ou à une monotone symmétrie.

Notre estimable Auteur passe ensuite à l'histoire des jardins. Ceux de *Sémiramis* et de *Babylone* sont les plus anciens dont la romanesque histoire nous vante les merveilles.

Le nom d'*Alcinoüs* est devenu célèbre par la beauté des jardins qu'il cultivait.

Les Rois de Perse se plaisaient à briller par la dépense de leurs jardins. Les Satrapes, encore plus orgueilleux que leurs Maîtres en avaient, dans les provinces de leur District, d'une étendue prodigieuse : ils étaient clos de murs en forme de parcs, dans lesquels ils enfermaient toutes sortes de bêtes pour la chasse.

A Rome, on vantait, pour la magnificence, les jardins de *Pompée*, de *Luculle* et de *Mécène*. Ils se composaient de terres labourables, de viviers, de vergers, de potagers et de parterres. On

y voyait des palais superbes et des maisons champêtres. Ces jardins devinrent , avec le temps , pittoresques. Un goût plus réfléchi rapprocha de la nature qu'on avait abandonnée et outragée. *Adrien* fit les premiers pas rétrogrades vers elle. Il l'appela dans ses jardins. Ses contemporains les admirèrent , non seulement parce qu'il y transporta les chefs-d'œuvres de la Grèce , mais parce qu'il sut imiter les sites les plus heureux et les encadrer avec harmonie.

L'art des jardins en France date de Louis XIV. *Laquintinie* embrassa la partie utile ; *Lenôtre* fut chargé de l'agréable. Après avoir long-temps médité les plans qu'offrait l'Italie , il les transporta dans sa patrie. S'il rendit les jardins plus nobles , en leur donnant plus de simplicité , il ne sut jamais leur donner ce genre de vie qui les anime.

Après la superbe exécution des jardins de Versailles et des Tuilleries qui avait fait sa réputation , peut-être cet artiste célèbre ne fut-il pas le maître de travailler d'après un autre système. Par la raison que Louis XIV avait adopté ce genre , il fut imité , préféré par les grands , les courtisans , les gens riches et les propriétaires. La mode , ou plutôt la routine a transmis cette manière jusqu'à nous.

Pour vous donner , Madame , une idée du style de l'Auteur et de son brillant coloris , écoutez ce beau passage de son discours : » Cependant » les plus grands Poètes ont peint la nature et la » campagne de manière à nous la faire aimer. » Ils ont appris à l'enrichir , à l'orner. Lisez » *Homère , Virgile , le Tasse , Milton , Rousseau , Voltaire , Bernis* , et tant d'autres. Sans » doute ils connaissaient trop bien les moyens » de toucher et de plaire , pour toujours chanter

» les combats. Eh ! combien ils nous charment
 « d'avantage quand, après leurs superbes pein-
 » tures des guerriers, des sages, des anges, des
 » diables, des ravages de la guerre, des rapports
 » de la politique et du génie des arts, ils nous
 » ramènent dans ces retraites paisibles où un
 » bonheur pur et facile est offert aux âmes sim-
 » ples et détrompées. Qui de vous, Messieurs,
 » a oublié les tableaux qu'*Homère* a tracés des
 » jardins du bon *Atcinoïs* ? cette description cé-
 » leste faite par *Milton* des jardins d'Éden, tel
 » que Dieu l'avait formé pour l'homme dont il
 » voulait la félicité ? Qui n'a pas soupiré après
 » une retraite semblable à celle du berger chez
 » qui *Herminie* trouva un si consolant asyle,
 » des mœurs si simples et tant de beautés réunies ?
 » Qui de nous enfin, transporté par la puissance
 » de la plus vive imagination, n'a pas erré dans
 » les bosquets où *Rousseau* a rassemblé la vo-
 » lupté pure, la touchante innocence et toute
 » la félicité du Paradis terrestre ? »

Ces éloquents descriptions ont cependant pro-
 duit peu d'effet en France. Tant d'utiles leçons,
 embellies du charme de la poésie, n'ont pres-
 que jamais échauffé nos artistes jardiniers.

M. de *Moyenneville* venge, en passant, *Lenôtre*,
 des reproches que lui ont attirés les jardins pu-
 blics qu'il a fait exécuter. En effet, le premier
 ornement de ces lieux est le concours général :
 ils plaisent d'autant plus qu'ils sont fréquentés.
 La disposition doit en être telle que les prome-
 neurs de l'un et de l'autre sexe, dont le but
 principal est de voir et d'être vus, embrassent
 d'un coup d'œil l'ensemble, et paraissent eux-
 mêmes avec avantage, parce qu'ils y sont à-la-
 fois spectateurs et spectacle. D'ailleurs, ce genre

tient à la décence qui veut que les lieux où le public s'assemble, soient ouverts de toutes parts; qu'ils n'offrent ni asyles cachés, ni retraites solitaires et détournées, à la faveur desquels on puisse se soustraire à la vue. Convenons toutefois avec lui que ce genre symétrique n'aurait jamais dû quitter l'enceinte des villes. On a tout outré, tout manqué en le transportant dans des jardins de campagne. Le citadin ne vient aux champs que pour contempler la nature. Pourquoi donc la masquer par des charnières régulièrement plantées et converties en murailles bien hautes et bien touffues?

N'importe la grandeur du terrain, il fallait toujours le diviser en salles, en cabinets, en galeries. On donna à ces pièces des formes carrées, rondes ou octogones. Des portes furent ouvertes: on les éclaira par des fenêtres. Le minutieux et puérile labyrinthe ne fut pas oublié. L'eau même fut emprisonnée dans des bassins réguliers et dans des canaux. Forcée de rester stagnante, elle finissait par perdre son mouvement et sa limpidité. Les terrains inclinés furent mis au niveau sous la main du jardinier architecte.

Les arbres furent défigurés et mutilés sous le fer du croissant et du ciseau. Les uns furent façonnés en cubes ou en sphères, les autres en pyramides. Celui-ci dû s'étendre en éventail; celui-là s'arrondir en voûte.

Tous les jardins, aux dimensions près, se ressemblaient. Tous avaient une allée principale, scrupuleusement alignée et faisant face à l'habitation du propriétaire. Plus elle était longue, plus on la regardait comme belle. Tant pis pour le spectateur, s'il n'apercevait rien qui pût le flatter ou l'intéresser, en visant, comme à tra-

vers un tube, ce que le hasard avait placé à l'extrémité et qu'on était convenu d'appeler un point de vue.

Mais ma lettre devient longue, très-longue. Tous ceux qui vous connaissent, Madame, sentiront combien il est facile de s'oublier, lorsqu'on cause avec vous. Le temps perd alors ses aîles. On ne songe plus à regarder sa montre ou la pendule. Indépendamment de cette cause, quand je suis dans un beau jardin, je ne songe jamais à le quitter. Il en est de même, quand je m'occupe de discours ou de traités qui en parlent. D'après l'échantillon que je vous ai donné, vous jugerez, mieux que personne, combien l'ouvrage de M. de *Moyenneville* doit exciter mon intérêt et m'attacher. Il faut pourtant réfléchir que je vous tiens trop long-temps en haleine. Usons sans abuser, dit le sage. Ainsi, partie remise. Vous ne tarderez pas à savoir le reste. Je terminerai mon analyse dans une prochaine lettre.

Recevez, Madame, l'hommage respectueux de votre Correspondant.

R.....

S E P T I È M E L E T T R E.

Amiens, 16 Messidor an 12.

Madame,

Je m'empresse de vous joindre dans les lieux où vous a laissée ma précédente épître. Amie de la nature, ce séjour aura été pour vous sans ennui. Vous avez eu, pour aimable compagnie, vos pensées, vos souvenirs et vos comparaisons.

Impatiente de connaître la suite du discours

de M. de *Moyenneville*, je m'abstiendrai de toute réflexion pour vous laisser le plaisir de l'entendre.

Ennuyé, désolé de la monotonie des jardins réguliers qui ont si long-temps dominé dans notre patrie, notre Orateur en continue la piquante et judicieuse critique.

» Si quelquefois, dit-il, un tel jardin surprend
 » au premier coup-d'œil, s'il flatte l'orgueil du
 » propriétaire, il est presque toujours sans at-
 » traits pour son cœur. Aussi quitte-t-il souvent
 » son symétrique jardin pour aller chercher les
 » simples et intéressans tableaux du dehors. C'est
 » le long des haies champêtres qu'il aime à er-
 » rer ; il parcourt avec plaisir les sentiers tor-
 » tueux qui divisent les champs du territoire. Les
 « bords sinueux d'un ruisseau lui font facilement
 » oublier son magnifique et long canal, ou ses
 » bassins remplis d'eau sale et stagnante. Il aban-
 » donne sans efforts ses bosquets, pour parcou-
 » rir un bois dont les arbres touffus et vigoureux
 » sont groupés sans symétrie. Ce sont véritable-
 » ment les bosquets de la nature. La variété
 » des arbres, leurs massifs entrecoupés de clai-
 » rières, cette verte pelouse qui en tapisse le
 » sol, tout a pour lui un charme nouveau ; de-
 » main encore, il traversera, par la voie la plus
 » courte, ses magnifiques jardins pour aller jouir
 » encore de l'aspect de ces simples et attrayans
 » tableaux qu'il avait parcourus la veille. »

Tel fut, Madame, sous le règne de Louis XIV, et tel est encore assez généralement en France, le genre des jardins. On ne concevra jamais comment la nation la plus délicate et la plus difficile dans le choix de ses plaisirs, la plus inconstante dans ses goûts, la plus amoureuse des nouveautés, celle qui porta le plus loin la perfection des

arts d'agrément , n'a jamais varié dans l'ordonnance froidement méthodique de ses jardins.

Bacon qui devina toutes les sciences et sentit tous les arts, conçut et écrivit le premier que l'art des jardins devait être une des plus vastes et des plus belles parties de la peinture. Mais trop souvent les meilleures idées restent long-tems en dépôt dans les livres avant de fermenter dans les esprits. Près d'un siècle plus tard , *Addisson* renouvella les mêmes plaintes et les mêmes critiques. Ce fut lui qui prépara et décida peut-être la révolution qui fit succéder en Angleterre le genre pittoresque au symétrique. *M. Wathely* vint ensuite : il posa des principes et éleva dans ses écrits l'art des jardins à la dignité des plus vastes et des plus importantes conceptions.

Les premiers essais , comme on s'en doute , furent d'abord imparfaits. Il y eut des compositions bizarres. Quelques artistes tracèrent des jardins comme *Skakespear* écrivit la tragédie dans un siècle presque encore barbare. Le sublime fut mêlé au bas, l'abject au noble , le minutieux au grand , et quelquefois le hideux au terrible.

Chamberty s'avisa de décrire les jardins de l'Orient qu'il n'avait jamais vus. Quelques riches anglais , au lieu d'adopter les principes de *M. Wathely* , les abandonnèrent pour se livrer aux idées gigantesques de l'architecte. Séduit par l'enflure du goût oriental , *M. Chamberty* a beaucoup outré dans sa narration ; il a détruit toutes les proportions et forcé tous les effets. Il change le grand et le beau en monstrueux et bizarre ; il fait dégénérer le terrible en ridicule ; il peint enfin l'impossible en entassant des exagérations qui révolteraient dans les *Mille et une Nuits*.

M. de Moyenneville justifie ses assertions par

des extraits que je crois inutile de rappeler ici. Sa plume quitte un moment les jardins anglais , pour nous faire connaître ceux de la belle Italie. Je ne vous parlerai pas non plus , Madame, d'une lettre récemment écrite par un voyageur très-éclairé à un de ses amis qui lui avait demandé une idée juste des environs de Rome. Nous l'avons lue dans les papiers publics. Je la crois de M. de *Châteaubriand*, l'auteur d'*Atala*. Je pense avec notre Orateur que les anglais ont emprunté des italiens , les églises gothiques , les ponts , les colonnes élevées surmontées de statues , les portes et tous ces pavillons ornés de toutes les richesses de l'architecture qu'on voit dans leurs jardins de quatre à cinq cents arpens. Pour les embellir encore , ils ont placé des monumens élevés à la mémoire de quelques amis ou de quelques grands personnages ; des grottes ; des tours ; des ruines ; des hermitages. De tout côté on y voit des temples : ici , celui de la concorde ; là , celui de la victoire ; plus loin , celui des dames illustres : dans une même scène , le temple de la vertu moderne qui tombe en ruine.

Sans doute , s'écrie M. de *Moyenneville* , ce luxe de décoration est un abus ; mais de telles incohérences furent le tâtonnement nécessaire du génie qui essayait l'art de composer des jardins de la nature. Ces différens essais ont fait acquérir la connaissance des meilleurs moyens à employer pour y parvenir. Ces moyens sont fondés sur des principes évidens par eux-mêmes.

Cette science , cultivée par les français , leur apprendra bientôt à tracer de grands tableaux , à connaître l'empire des objets extérieurs sur l'ame. Par la manière d'approprier le terrain , tout propriétaire pourra se donner , à volonté ,

des sentimens , des pensées, des occupations aussi utiles pour lui-même que pour la société. Il ne mettra plus à contribution la Chine , Rome et la Grèce pour embellir sa propriété ; mais il trouvera dans la nature tous les élémens de sa composition. Satisfait du site tel qu'il puisse être, l'homme de goût n'ira pas en créer un disparate avec la nature environnante. L'agriculture , la botanique lui fourniront richement les moyens d'embellir, de féconder, de varier sa propriété ; et bientôt , jamais assez tôt, tous nos jardins de campagne , ces jardins artistement fastidieux , seront transformés en jardins de la très-belle et très-savante nature.

Quoique le genre symétrique soit encore aujourd'hui le genre dominant des jardins français, n'allez pas croire , Madame , que personne, jusqu'à présent, n'ait osé le critiquer, ni même en adopter un autre. M. de *Moyenneville* vous en offre la preuve par les vers suivans , tirés du charmant poème des saisons, du cardinal de Bernis :

Pourquoi dans nos maisons champêtres
Emprisonner les clairs ruisseaux ,
Et forcer l'orgueil de ces hêtres
A subir le joug des berceaux ?
Qu'on vante ailleurs l'architecture
De ces treillages éclatans :
Pourquoi contreindre la nature ?
Laissons respirer le printemps.
Quelle étonnante barbarie
D'asservir la variété
Au cordeau de la symétrie ? etc. etc.

Ces utiles leçons n'ont pas été perdues. Nombre d'écrivains et d'auteurs charmans ont cherché soit en vers , soit en prose , à réveiller en France l'amour de la nature. Au son de la lyre d'Orphée,

les arbres et les rochers quiittaient leur place pour venir l'entendre. *Delille* dans son poëme des Jardins a dit :

- » Tombez devant cet art , fausse magnificence ! etc.
- » Des ornemens de l'art , l'œil bientôt se fatigue ;
- » Mais les bois, mais les eaux, mais leur ombrage frais,
- » Tout ce luxe innocent ne fatigue jamais. etc.

Les poètes inspirent , mais ils n'enseignent pas à soigner les détails , à les choisir , à les lier de manière à donner à l'ensemble une entière perfection.

Le créateur des jardins d'Erménonville enseigna le premier aux français à composer ainsi des paysages. M. de Girardin remonta de la pratique la plus heureuse à la plus lumineuse théorie ; et dans quelques pages, il a su faire un livre classique qui sera toujours étudié.

C'est à dater de la magnifique composition des jardins d'Erménonville , que l'on a vu naître en France le goût des jardins imités de la nature ; de ces jardins plus généralement connus sous le nom de *jardins anglais*.

Notre auteur n'entend pas parler ici de ces productions , fruit du caprice, de la fantaisie , où, dans un espace de cent toises quarrées, et souvent moins, on trouve le lit d'une rivière sans eau ; un vieux château ; un moulin ; une montagne ; un tombeau ; une pyramide ; un pont rompu ou tout neuf , mais sans rivière ou ruisseau. Un semblable tableau ressemble trop à celui d'Horace :

Humano capiti cervicem pictor equinam , etc.

De telles conceptions ne sont en effet que de puériles caricatures. La mode seule a pu, jusqu'à présent , faire donner la préférence à ce genre. Espérons que de ces folies naîtra le genre vrai de la nature.

M. de *Moyennéville*, après s'être permis quelques plaisanteries sur ces jardins à la mode, quitte cette arme qu'il manie avec goût et avec grace, pour donner des sages et utiles conseils aux propriétaires et artistes jardiniers. Tantôt il les appelle sur les montagnes pour y admirer les fréquents et sublimes tableaux que la nature y a dessinés; tantôt il les promène avec lui dans ces vallées qui offrent le spectacle enchanteur d'un jardin immense composé de mille jardins divers. Il leur fait voir que toutes les cultures n'y sont pas confondues, mais réunies. Ce n'est pas un vaste canton exclusivement consacré à un seul genre de productions, mais qui rassemble toutes celles qu'un même terrain peut porter. Toutes les couleurs, toutes les nuances ravissent à-la-fois la vue; tous les parfums se confondent et flattent l'odorat.

» Si, dans de semblables lieux, la nature s'est
 » plu à prodiguer ses beautés, vous y verrez,
 » continue l'Orateur, de grands lacs étendant
 » leurs nappes brillantes et animées; des maisons
 » pittoresques qui annoncent la richesse et la
 » simplicité de leurs habitans; de nombreux trou-
 » peaux qui s'engraissent dans des plaines bien
 » cultivées: des monts qui dans les cieux perdent
 » leurs cimes orgueilleuses; les uns couverts de
 » neige, les autres étalant la plus fraîche verdure,
 » forment le cadre de ces imposans tableaux.
 » C'est à leur vue que Voltaire composa sa lettre
 » sur l'agriculture; que Gessner a écrit ses tou-
 » chantes Idylles. Voilà la vraie, la sublime, l'en-
 » chanteresse nature. »

Notre Auteur termine son intéressant discours par l'émission d'un vœu qui honore son cœur, et au succès duquel tous les vrais amis de la nature et

et des mœurs primitives applaudiraient avec transport. Il faudrait que tous les grands et riches propriétaires réunissent de grandes propriétés en forme d'enclos. Ce serait le moyen de composer le plus véritable de tous les jardins de la nature.

« Quel véhicule, dit-il, quel attrait pour tous
 » ceux qui feraient de semblables réunions, si,
 » remontant au principe de l'art des jardins, en
 » même-temps qu'ils analyseraient ceux de la
 » meilleure culture de leurs propriétés, ils con-
 » cevaient le projet d'être à-la-fois cultivateurs,
 » jardiniers et peintres ! En formant des tableaux,
 » en s'environnant des douces et grandes images
 » de la nature, vivant au milieu de compositions
 » simples, mais pittoresques, quel est celui d'en-
 » tr'eux qui ne sentirait pas son ame, que peut-
 » être il n'a jamais interrogée ? La vie serait pour
 » lui celle des Patriarches, les plus respectables
 » de tous les hommes par la simplicité de leurs
 » mœurs, la bonté de leur ame et l'élévation de
 » leurs sentimens. Elle serait pour tous ce qu'elle
 » a été pour tant de grands hommes qui ont aimé
 » l'agriculture, à qui *Plin*e et *Xénophon*, qui
 » ne louaient pas envain, ont prodigué des
 » louanges. »

Vous sentez, comme moi, Madame, que l'objet de l'Auteur n'est pas entièrement rempli. Aussi se propose-t-il de développer dans un second discours les moyens de concilier la culture perfectionnée d'un terrain réuni avec la composition des jardins de la nature. Vous partagerez avec nous le desir et l'empressement de lui voir tenir sa parole.

Ce discours très-bien écrit, fortement pensé, plein d'une savante érudition, annonce un homme de goût, un cultivateur plein de zèle et de lu-

nières, dont les affections sont douces; qui préférerait volontiers les agrémens habituels de la vie champêtre au tumulte du monde, et les charmes de la solitude aux vains et dangereux plaisirs de la société. Nous avons dans sa personne la preuve qu'on peut manier, avec un égal succès, la plume, les affaires, la bêche et la charrue. Tout devient facile au mortel fortuné qui a reçu en partage un bon esprit, un bon cœur et une honnête aisance. Heureux, cent fois heureux celui qui peut habiter et cultiver les champs, sur-tout lorsque sa fortune lui permet d'embellir sa demeure, d'y recevoir de bons et loyaux amis, de secourir l'indigence, d'encourager l'industrie, de multiplier les essais et les dépenses pour accélérer les progrès de l'agriculture et la perfection du premier et du plus utile des arts! M. de *Moyenneville* a toutes ces jouissances. On est d'accord qu'elles méritent. Je souhaite avec tous ceux qui le connaissent, qu'elles se perpétuent long-temps pour lui.

Me voilà, Madame, arrivé au terme du travail que j'avais entrepris pour vous plaire. Toute la séance publique de notre Académie a passé sous vos yeux. Vous aurez encore à regretter mille choses qu'il m'a été impossible de détailler. On ne peut pas tout dire dans des lettres. J'ai cherché à vous égayer et à vous intéresser selon les occasions et les personnes. Jamais je n'écris et ne parle que d'après mon cœur et mon opinion. La haine et la flagornerie n'ont jamais conduit ma plume : ces deux sentimens également vils et odieux, me furent toujours étrangers. Sans un motif plus que plausible, je n'aurais pas même ramassé le ridicule que j'ai rencontré

sur ma route. Il est si doux de n'avoir que du bien à dire et des éloges à donner ! Né profondément sensible, sans torts avec personne, je n'ai pu voir qu'avec surprise et indignation, que, tout en me caressant, un faux ami cherchait gratuitement à me nuire et à me compromettre. J'étais loin alors de prévoir jusqu'à quels coupables excès se porterait l'amour-propre offensé. J'ai appris que la personne mécontente de ma critique, avait, pour se venger, écrit une très-virulente diatribe contre moi ; qu'elle s'y était permise des personnalités offensantes et calomnieuses ; qu'elle l'avait lue à différentes personnes et jusques dans les bureaux de la Préfecture. Ce procédé est indigne de tout homme d'honneur ; à plus forte raison d'un prêtre. Il a voulu nous rappeler le *Tantœ - ne animis cœlestibus irœ ! Tant de fiel entre-t-il dans l'ame des dévots !* On m'a même assuré qu'il avait voulu faire imprimer l'ouvrage de sa violente colère. Il a bien fait de suivre les conseils que la prudence lui a donnés. (a) D'une plaisanterie, il aurait fait une affaire trop sérieuse pour lui. Il existe des tribunaux pour punir ceux qui diffament et qui calomnient. On sait si je l'ai attaqué dans ses mœurs, dans sa conduite et dans ses actions privées. Qu'il emploie contre moi les mêmes armes ; rien n'est plus légitime. Je livre à sa censure, à ses plaisanteries tout ce que j'ai fait et pourrai faire imprimer. C'est un droit que donnent tous ceux

(a) Ce chef-d'œuvre de méchanceté, de bêtise et d'indécence, a été depuis clandestinement imprimé et distribué. J'abandonne son auteur aux remords qu'il doit éprouver. Le Public honnête a prononcé entre lui et moi.

qui s'exposent aux regards du public. Quand on est au parterre , on peut siffler les acteurs qui nous déplaisent ; mais il est des bornes que les convenances prescrivent et que des lois salutaires ne laissent pas impunément transgresser. (b)

Si je trouve encore quelque chose que je juge digne de votre intérêt , je me ferai un plaisir et un devoir de vous le communiquer.

Recevez, Madame, l'hommage respectueux de mon salut. R.....

(b) C'est à l'Abbé plus qu'à personne , que s'adresse ce vers du poète Le Brun :

L'Amour propre offensé ne pardonne jamais.
Épître sur la bonne et mauvaise plaisanterie.

F I N.



Académie de la

ACADÉMIE

DES SCIENCES, DES LETTRES & DES ARTS

D'AMIENS.



RÈGLEMENT

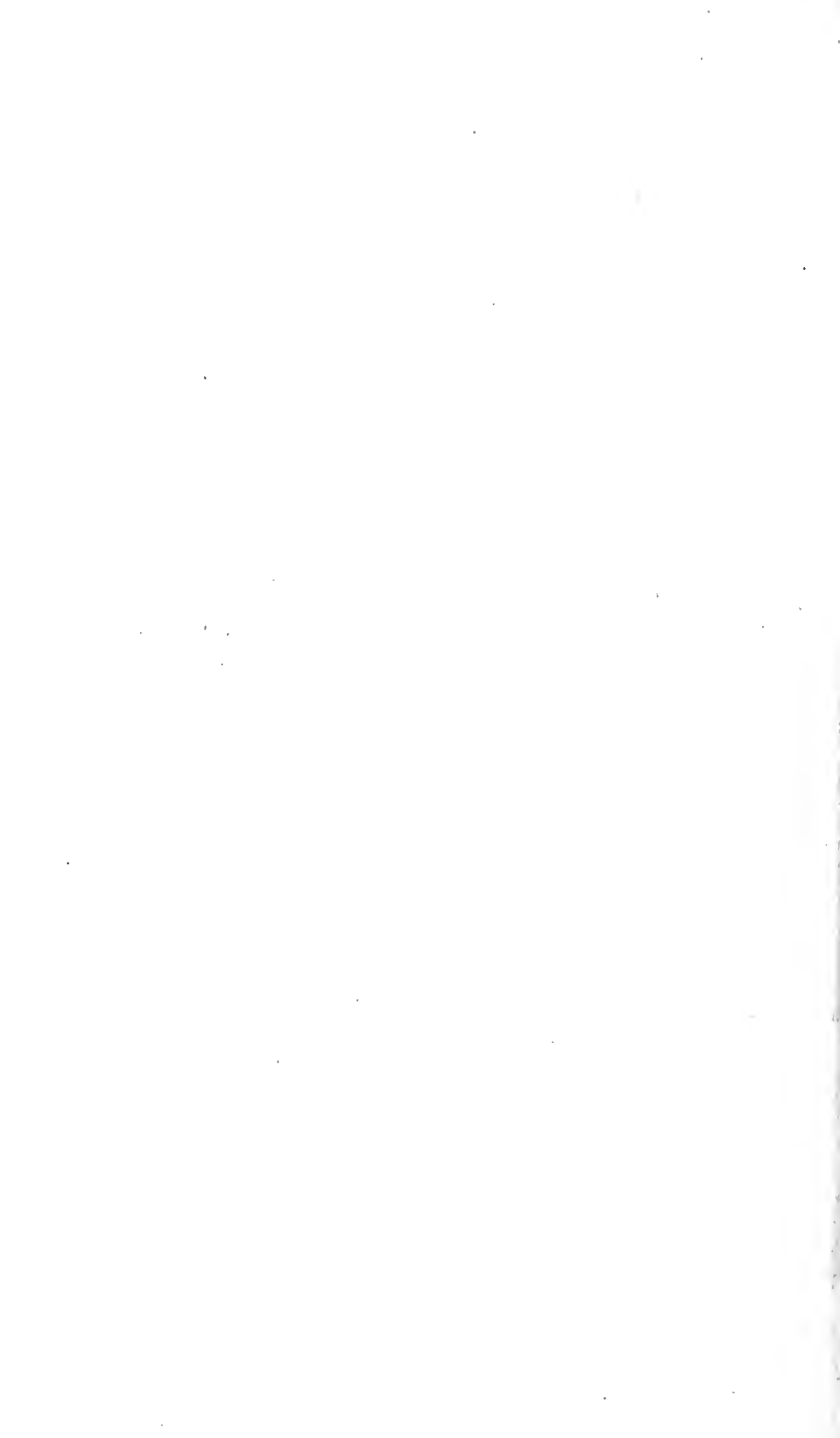


AMIENS

TYPOGRAPHIE DE H. YVERT,

RUE DES TROIS-CAILLOUX, 61.

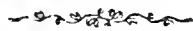
—
1876



ACADÉMIE

DES SCIENCES, DES LETTRES & DES ARTS

D'AMIENS



RÈGLEMENT

L'Académie d'Amiens, fondée par Gresset, avec le concours des membres de l'ancienne Société littéraire en 1750, rétablie en l'an XI, avec l'approbation formelle du Gouvernement, dans les attributions qui lui avaient été conférées par lettres patentes de Louis XV données à Compiègne, en Mai 1750 ;

Vu les dispositions des règlements généraux et particuliers précédemment arrêtés pour son organisation intérieure, et désirant y apporter les modifications dont l'utilité s'est fait sentir ;

Sur les propositions de la Commission instituée dans la séance du 26 Juin 1874 ;

A adopté le règlement suivant :

TITRE I.

BUT ET CONSTITUTION DE L'ACADÉMIE

ARTICLE PREMIER.

L'Académie des Sciences, des Lettres et des Arts d'Amiens, indépendamment des matières qui répondent plus particulièrement à son titre, s'occupe de toutes les questions qui intéressent l'Agriculture, le Commerce et l'Industrie. Son but est de contribuer au progrès intellectuel et moral, et au développement de la prospérité publique, particulièrement dans le département de la Somme.

Elle s'interdit toute discussion étrangère au but et à l'objet de son établissement.

ART. 2.

L'Académie choisit ses membres parmi les hommes qui ont donné des gages de leurs connaissances générales ou spéciales.

Elle se compose :

de membres titulaires ;

de membres honoraires ;

et d'associés correspondants.

Les membres titulaires sont au nombre de trente-six.

Le nombre des membres honoraires et des associés correspondants est indéterminé.

ART. 3.

L'Académie est administrée par un Bureau composé :

d'un Directeur ;

d'un Chancelier ;

D'un Secrétaire-perpétuel ;
d'un Secrétaire-adjoint ;
et d'un Archiviste-trésorier.

ART. 4.

Elle tient des sessions annuelles dont les séances sont consacrées aux lectures, aux communications et aux discussions de ses membres.

Elle publie des mémoires et fait connaître par la voie des journaux, ou par des publications spéciales, les travaux de ses membres et les extraits de ses procès-verbaux qu'elle croit de nature à intéresser le public.

Elle ouvre des concours sur des sujets scientifiques, historiques ou littéraires, et sur des questions d'intérêt général ou local.

Elle correspond avec les sociétés savantes.

TITRE II.

MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

1^o Membres Titulaires.

ART. 5.

Les membres titulaires doivent résider habituellement à Amiens. Tout membre qui cesse d'habiter cette ville, cesse, par cela même, de faire partie de l'Académie comme membre titulaire.

ART. 6.

Lorsque le nombre des membres titulaires est incomplet, l'Académie s'en adjoint de nouveaux par voie d'élection.

ART. 7.

Nul n'est admis comme candidat s'il n'est âgé de vingt-cinq ans, et s'il n'a été l'objet d'une présentation formulée par écrit et signé de huit membres titulaires.

La présentation est faite en séance ordinaire, et immédiatement annoncée par le Directeur.

La feuille de présentation fait connaître le nom et les prénoms du candidat, sa profession, le lieu et la date de sa naissance.

Elle est transcrite au procès-verbal, puis déposée aux archives.

ART. 8.

Dans la séance qui suit la présentation, l'un des signataires expose les titres du candidat.

Dans la suivante, l'Académie procède à l'élection, au scrutin secret.

Les élections ne peuvent avoir lieu qu'en séance ordinaire, et doivent être annoncées par les lettres de convocation.

Aucun candidat n'est élu titulaire, honoraire ou correspondant, s'il n'obtient un nombre de voix égal à la moitié au moins du nombre des membres de l'Académie.

Tout membre titulaire a le droit de voter.

Le membre absent peut envoyer son bulletin de vote sous une enveloppe cachetée portant à l'extérieur sa signature et l'adresse du Directeur.

S'il y a plusieurs élections dans la même séance, un bulletin doit être envoyé pour chacune, dans une enveloppe séparée.

ART. 9.

Les candidats qui ont échoué dans une élection peuvent être l'objet d'une seconde présentation faite dans les mêmes formes que la première, mais après un délai d'une année au moins.

ART. 10.

Tout membre titulaire nouvellement élu en est officiellement avisé par le Secrétaire-perpétuel qui lui adresse, en même temps, un exemplaire du règlement.

Il ne peut assister aux séances de l'Académie, ni prendre part à ses travaux, avant d'avoir été reçu dans les formes déterminées par l'article suivant.

ART. 11.

Le nouvel élu prépare un discours sur un sujet de son choix, et le communique au Directeur ; puis, sur la proposition de ce dernier, l'Académie fixe la séance dans laquelle la réception aura lieu.

Dans cette séance le récipiendaire donne lecture de son discours ; le Directeur lui répond au nom de l'Académie, et lui fait prendre l'engagement suivant :

— *Je promets, sur mon honneur, d'observer le règlement de l'Académie, et je m'engage à concourir assiduellement à ses travaux.*

C'est à la suite de cette formalité seulement que le récipiendaire est définitivement admis et inscrit au tableau des membres titulaires.

Il reçoit un diplôme en échange duquel il acquitte un droit fixé à dix francs.

ART. 12.

Tout membre titulaire est soumis à une cotisation de quarante francs par an.

Le membre nouvellement admis ne doit que les trimestres de l'année restant à courir depuis le jour de son élection.

ART. 13.

Tous les membres titulaires, âgés de moins de soixante et dix ans, doivent dans l'année un tribut académique, c'est-à-dire une œuvre d'art ou la lecture d'un travail personnel (mémoire, compte-rendu, étude ou notice), sur l'une des matières dont s'occupe l'Académie.

ART. 14.

Tout membre appelé à fournir son tribut peut permuter avec un collègue.

ART. 15.

Lorsqu'un membre laisse passer l'année sans acquitter son tribut, l'Académie, à moins d'excuses valables, exprime son regret, avec insertion au procès-verbal ; un extrait en est adressé au membre inexact.

ART. 16.

Tout membre titulaire a droit, pour quatre séances ordinaires auxquelles il assiste, à un jeton de présence qui peut servir au paiement de sa cotisation, et dont la valeur, à cet effet, est fixée à quatre francs.

Toute fraction de jeton acquise est reportée à l'avoir de chacun pour l'année suivante.

ART. 17.

Les membres titulaires ont droit à toutes les publications de l'Académie postérieures à leur élection.

ART. 18.

Tout membre titulaire sera considéré comme démissionnaire :

1° Lorsque, sans excuse valable, dans les six mois à dater de sa nomination, il n'aura pas remis au Directeur son discours de réception ;

2° Lorsqu'il n'aura pas acquitté sa cotisation dans le cours de l'année.

3° Lorsqu'il aura cessé d'assister aux séances pendant une année.

4° Lorsqu'il aura laissé passer son tour deux fois consécutivement sans apporter son tribut académique.

**2° Membres Honoraires, et Associés
Correspondants.**

ART. 19.

Sont membres honoraires de droit :

Le Premier Président de la Cour d'appel ;

Le Préfet du département de la Somme ;

Le Général commandant en chef à Amiens ;

L'Évêque du diocèse d'Amiens ;

Le Maire de la Ville d'Amiens ;

Le Procureur-général près la Cour d'appel ;

Le Chef de l'administration universitaire en résidence à Amiens.

Les membres honoraires élus sont choisis parmi les

notabilités scientifiques, littéraires ou artistiques, et parmi les anciens membres titulaires et correspondants de l'Académie.

ART. 20.

Les membres honoraires, à l'exception des membres honoraires de droit, ne sont assujétis à aucune condition de résidence ; mais les associés correspondants doivent être exclusivement choisis parmi les étrangers à la ville d'Amiens.

ART. 21.

A l'exception des membres de droit, nul ne peut devenir membre honoraire, ou associé correspondant, que sur une présentation signée par quatre membres titulaires.

L'élection vient à l'ordre du jour de la séance qui suit la présentation.

ART. 22.

Les membres honoraires élus et les associés correspondants sont tenus de payer dix francs pour droit de diplôme.

ART. 23.

Ils doivent souscrire aux publications de l'Académie postérieures à leur réception, et verser à cet effet une *cotisation* annuelle de cinq francs, ou une somme de cinquante francs, une fois payée.

ART. 24.

Ils ont le droit d'assister à toutes les séances de l'Académie.

Ils sont admis à faire des lectures, même en séance publique.

Les premiers ont en outre voix délibérative, mais seulement dans les matières scientifiques et littéraires.

TITRE III.

BUREAU DE L'ACADÉMIE.

ART. 25.

Le Bureau a pour mission de gérer les affaires de l'Académie, d'entretenir les relations et la correspondance avec l'Administration, les Sociétés savantes etc; et d'assurer l'exécution de toutes les mesures décidées par l'Académie.

Il est exclusivement chargé de recueillir les votes et de dépouiller les scrutins.

ART. 26.

Tous les membres du Bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité des voix exprimées.

Le Directeur et le Chancelier sont nommés dans la première séance de chaque année et ne peuvent être réélus qu'après un an d'intervalle.

Il est procédé, dans la même séance, à la désignation du Secrétaire-adjoint qui peut être réélu.

Le Secrétaire-perpétuel et le Trésorier-archiviste ne sont nommés qu'autant qu'ils obtiennent au moins dix-huit voix. Ils conservent leurs fonctions tant que l'Académie n'en décide pas autrement par un vote formel soumis aux mêmes conditions que celui qui assure leur élection.

ART. 27.

Le Directeur veille à tous les détails de l'administration, préside les séances, maintient l'ordre dans les discussions, provoque la nomination des commissions, en propose les membres, les fait réunir en temps utile, proclame les décisions prises et les résultats des scrutins, assure l'exécution du règlement. Il signe les procès-verbaux des séances et tous les actes de la Compagnie.

Il porte la parole en son nom, et convoque extraordinairement ses membres quand les circonstances l'exigent.

ART. 28.

Le Chancelier fait l'appel des membres à chaque séance, et constate les présences sur un registre spécial.

Il est dépositaire du sceau de l'Académie ; il contresigne et scelle les diplômes délivrés et les actes expédiés en son nom.

ART. 29.

Le Secrétaire-perpétuel est chargé de la rédaction des procès-verbaux des séances.

Ces procès-verbaux, enregistrés sur un livre qu'il tient à cet effet, sont signés par lui et par le Directeur, après qu'ils ont été adoptés.

Il en délivre des extraits aux membres qui en font la demande.

Il signe, avec le Directeur et le Chancelier, les diplômes et les actes émanant de la Compagnie, et les expédie.

Il est chargé de toute la correspondance autre que celle qui est spécialement réservée à l'Archiviste-trésorier ; il conserve les lettres qu'il reçoit et garde copie, sur un registre spécial, de celles qu'il écrit.

Il adresse toutes les lettres de convocation.

Il présente, dans la séance publique, le compte-rendu des travaux de l'année.

A la fin de chaque session, il dépose aux archives tous les documents et toutes les pièces qu'il possède et qui doivent y prendre place.

ART. 30.

Les attributions de l'Archiviste-trésorier comprennent :

1° La perception des recettes et le paiement des dépenses de toute nature, la fabrication et la distribution des jetons de présence, et des médailles que distribue l'Académie ;

2° La réception, la distribution et la vente des mémoires et des autres publications ;

3° La garde et la conservation des archives et de la bibliothèque, l'enregistrement et le classement des publications, des ouvrages, des documents et des objets adressés à l'Académie ;

4° La correspondance qui a pour objet de compléter et de tenir au courant les publications des Sociétés savantes avec lesquelles l'Académie fait des échanges, et celle qui se rapporte à la comptabilité et aux intérêts financiers de la Compagnie.

Il garde copie de ses lettres sur un registre spécial.

ART. 31.

En l'absence du Directeur, le Chancelier en remplit les fonctions.

Si tous deux sont absents, le plus ancien membre remplace le Directeur.

Le Secrétaire-adjoint remplace le Secrétaire-perpétuel absent; — il remplace également le Chancelier absent.

TITRE IV.

SÉANCES DE L'ACADÉMIE. — CONCOURS.

1° Séances ordinaires.

ART. 32.

L'Académie reprend ses travaux tous les ans, au 1^{er} Janvier et les termine au 31 Décembre suivant.

Les vacances ont lieu du 1^{er} Septembre au 31 Octobre.

Les séances ordinaires sont au nombre de *vingt* par année. Elle se tiennent le second et le quatrième vendredi de chaque mois, ou bien la veille ou le lendemain, quand l'un de ces vendredis est un jour férié.

Elles sont ouvertes à huit heures du soir.

ART. 33.

Les membres titulaires et les membres honoraires en résidence à Amiens reçoivent à domicile, et l'avant-veille de chaque séance au plus tard, des lettres de convocation où sont mentionnés l'ordre du jour et les noms des membres qui doivent faire des lectures ou des communications.

Les membres titulaires sont avisés par le Secrétaire-perpétuel, deux mois à l'avance, de leur tour de lecture.

ART. 34.

L'ordre suivant est observé dans les séances :

1° Lecture du procès-verbal de la séance précédente ;

2° Dépouillement de la correspondance et renseignements sur les opérations du Bureau et des Commissions ;

3° Énumération des envois faits à l'Académie ;

4° Appel nominal des membres ;

5° Présentation de candidats ;

6° Réception de membres élus ;

7° Lectures ou communications réglementaires ;

8° Rapports des commissions ou des membres chargés de missions spéciales ;

9° Communications orales ou écrites. — Propositions diverses. — Nomination de commissions ;

10° Élection de nouveaux membres ;

11° Indication de l'ordre du jour de la séance suivante.

2° Séance publique.

ART. 35.

L'Académie tient une séance publique avant la fin de chaque session annuelle.

ART. 36.

Le programme en est arrêté dans la dernière séance du mois de Novembre, sur la proposition de la Commission de publications.

Aucune lecture n'y sera admise si elle n'a été faite en séance ordinaire.

ART. 37.

Cette séance est ouverte par un discours du Directeur.

Elle est continuée :

1° Par le compte-rendu du Secrétaire-perpétuel qui analyse les travaux de la session, et présente une notice nécrologique sur les membres décédés, à moins que ce travail n'ait été confié à un autre membre ;

2° Par les lectures annoncées au programme ;

3° Par les rapports des commissions des concours.

Le Directeur proclame ensuite les noms des lauréats, et leur remet, s'ils sont présents, les prix qui leur ont été décernés.

Il termine la séance en annonçant les sujets de prix mis au concours pour l'année suivante.

3° Concours.

ART. 38.

A la suite de la séance publique, le Secrétaire-perpétuel fait annoncer les prix proposés et les questions mises au concours.

ART. 39.

Les ouvrages des concurrents doivent parvenir au Secrétaire-perpétuel avant le 1^{er} Novembre, au plus tard ; ils ne seront point signés et porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur ;

Ils devront être inédits et n'avoir point été présentés à d'autres sociétés.

L'auteur qui se fera connaître sera, par ce seul fait, exclu du concours.

Le cachet n'est rompu qu'autant que l'ouvrage est reconnu digne du prix. Dans le cas contraire, la lettre est brûlée, en présence de la Compagnie, sans être ouverte.

Tout mémoire présenté au Concours deviendra la propriété de l'Académie; l'auteur ne pourra le retirer, mais il aura la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie.

ART. 40.

Dès le 1^{er} Novembre, le Secrétaire-perpétuel remet les œuvres des concurrents aux commissions des concours.

L'Académie prononce son jugement dans la première séance de Décembre, après avoir entendu les rapports des commissions.

Si un ouvrage a été jugé digne de récompense, le Secrétaire-perpétuel en informe l'auteur.

ART. 41.

Dans la même séance, l'Académie, sur la proposition de la commission de publications, arrête les questions à mettre au concours pour l'année suivante, et fixe la nature et la valeur des prix.

ART. 42.

Les membres titulaires ne peuvent prendre part à ces concours.

TITRE V.

COMMISSIONS.

ART. 43.

Dans la première séance de l'année, immédiatement après le renouvellement du Bureau, l'Académie nomme une *Commission de comptabilité* et une *Commission de publications*.

ART. 44.

La *Commission de comptabilité* se compose de trois membres.

Elle fait connaître, dans la séance qui suit sa nomination, les résultats de sa vérification des comptes du trésorier, et ses propositions relatives au budget.

Son rapport, signé de tous les membres, est conservé dans les archives.

ART. 45.

La *Commission de publication* se compose de cinq membres choisis de manière à représenter les différentes branches du programme de l'Académie.

Elle a pour mission :

1° De composer la liste des mémoires que l'Académie peut imprimer ; et d'en surveiller l'impression.

2° De préparer le programme de la séance publique.

3° De proposer les sujets à mettre au concours.

ART. 46.

Indépendamment de ces deux commissions, l'Académie nomme, quand il y a lieu, des commissions spéciales.

Les *commissions des concours*, s'il y a lieu, sont constituées dans la première séance du mois d'Août.

ART. 47.

1° Le Directeur, le Chancelier et le Secrétaire-perpétuel font partie de toutes les commissions, et le Secrétaire-perpétuel les convoque ;

2° Les autres membres sont désignés sur la proposition du Directeur, ou nommés au scrutin de liste, s'il est réclamé, et à la majorité simple.

3° Les commissions nomment leurs présidents et leurs rapporteurs.

4° Elles peuvent délibérer toutes les fois que la moitié des membres dont elles se composent est présente.

TITRE VI.

PROPOSITIONS. — DÉLIBÉRATIONS.

ART. 48.

Toute proposition faite par un membre titulaire est prise en considération dès qu'elle est appuyée par trois autres membres. Dans ce cas, l'auteur est admis à la développer séance tenante. L'Académie décide ensuite s'il y a lieu de la discuter immédiatement, ou dans une séance ultérieure, où s'il convient de la renvoyer à une commission.

ART. 49.

L'Académie ne peut prendre de décision sur aucun sujet, qu'il n'ait été proposé dans une séance précédente, mis à l'ordre du jour, et indiqué sur les lettres de convocation.

ART. 50.

Les décisions sont prises à la majorité.

Le scrutin secret est de droit toutes les fois qu'il est réclamé par trois membres.

Dans ce vote, la majorité est déterminée en tenant compte des bulletins blancs dans le nombre total des suffrages exprimés.

TITRE VII.

MESURES D'ORDRE.

1° Publications de l'Académie.

ART. 51.

Chaque année, au moment où elle arrête son budget, l'Académie détermine les sommes affectées à l'impression de ses mémoires et des autres publications.

ART. 52.

Les mémoires et les autres ouvrages publiés par l'Académie portent, sur le titre, la mention suivante :

— *Les opinions émises par les auteurs des mémoires leur sont personnelles et l'Académie n'en est pas responsable.* —

Chaque volume des mémoires se termine par la liste des membres de l'Académie, à quelque titre qu'ils lui appartiennent.

ART. 53.

Les épreuves sont revues par l'auteur et par un membre de la Commission de publication.

Les bons à tirer doivent porter la signature du commissaire et celle de l'auteur.

ART. 54.

Toutes les publications de l'Académie sont remises par l'imprimeur à l'Archiviste qui donne reçu des exemplaires livrés.

La distribution de ces exemplaires est constatée sur un registre spécial tenu par l'Archiviste.

Le prix de vente est de 5 francs.

2° Archives.

ART. 55.

Les archives se composent :

1° Des registres de procès-verbaux et de correspondance, des lettres adressées à l'Académie, classées par date, et des anciens livres et pièces de comptabilité ;

2° Des manuscrits qui n'ont pas été livrés à l'impression, des mémoires envoyés aux concours ;

3° Des livres et des collections (cartes, dessins, machines, modèles, instruments et autres objets) appartenant à l'Académie.

ART. 56.

Tous les objets ci-dessus désignés sont marqués de l'estampille de l'Académie et du numéro d'ordre sous lequel ils sont enregistrés dans un livre spécial, avec la date de l'entrée et le nom du donateur.

ART. 57.

Ils restent à la disposition des membres de l'Académie, et leur sont confiés contre un reçu, s'ils

peuvent, sans inconvénient, sortir des archives, mais ils doivent être rendus dans un délai de deux mois.

3° Comptabilité.

ART. 58.

Les ressources financières de l'Académie consistent :

- 1° Dans la cotisation de ses membres ;
- 2° Dans le produit de la vente de ses publications ;
- 3° Dans les subventions accordées par l'État et le Département ;
- 4° Dans les dons qui lui sont faits ;
- 5° Dans les intérêts des sommes déposées chez le banquier et les revenus des donations qui pourraient lui être faites.

ART. 59.

Les dépenses comprennent :

- 1° La fabrication et le paiement des jetons de présence ;
- 2° Les émoluments du Secrétaire-perpétuel et la rétribution de l'appariteur ;
- 3° L'impression et la distribution des mémoires et autres publications ;
- 4° Les frais de registres, d'imprimés, de correspondance et les dépenses diverses.

ART. 60.

Il est tenu un livre de caisse où toutes les recettes et toutes les dépenses sont inscrites, par ordre de date.

ART. 61.

Le Trésorier arrête ses comptes, chaque année, au 31 Décembre, et dresse un état résumé des recettes

et des dépenses et de la situation financière de la Compagnie.

Une expédition de cet état est remise à la Commission de comptabilité dans la première séance de Janvier, pour demeurer annexée à son rapport.

Après avoir entendu ce rapport, l'Académie approuve ou redresse les comptes de l'exercice clos et règle son budget pour l'année courante.

ART. 62.

Le Trésorier a plein pouvoir :

1° De solder toutes les dépenses justifiées par les pièces comptables ;

2° De toucher les sommes dues à l'Académie ;

Il acquitte les mandats d'ordonnancement ou délivre des reçus détachés d'un registre à souche.

ART. 63.

Les pièces comptables consistent :

1° Pour le paiement des jetons de présence, en un état nominatif, avec colonne d'émargement indiquant, pour chaque membre, le nombre de présences et le nombre de jetons qui lui sont dus ;

2° Pour le reste, en notes et factures acquittées.

ART. 64.

L'état des présences est dressé par le Chancelier sortant d'exercice et signé par lui.

Toutes les pièces comptables, émargées ou acquittées par les parties prenantes, demeurent annexées aux comptes du Trésorier et forment la justification de ses écritures.

TITRE VIII.

DISPOSITIONS DIVERSES.

ART. 65.

L'Académie envoie en mission des membres titulaires dans les circonstances qui motivent cette mesure.

Elle fixe, dans ce cas, des indemnités de voyage.

Le droit de présence est acquis aux membres absents pour mission.

ART. 66.

L'Académie est représentée, aux obsèques de ses membres titulaires ou honoraires résidants, par une députation composée du Bureau et de six membres titulaires.

Tous les membres de l'Académie sont invités à se joindre à la députation.

ART. 67.

Tout membre de l'Académie qui prend ce titre dans un ouvrage dont il est l'auteur ou le traducteur, doit en remettre un exemplaire qui est déposé aux archives.

ART. 68.

Le présent règlement sera imprimé dans le format des Mémoires de l'Académie, et distribué à tous ses membres.

Il ne pourra être révisé qu'à la suite d'une propo-

sition motivée, prise en considération et renvoyée à une commission.

Toute modification proposée ne sera définitivement adoptée qu'autant qu'elle réunira, dans un vote au scrutin secret, la majorité des membres titulaires.





1880

ACADÉMIE

DES SCIENCES, DES LETTRES & DES ARTS

AMIENS.

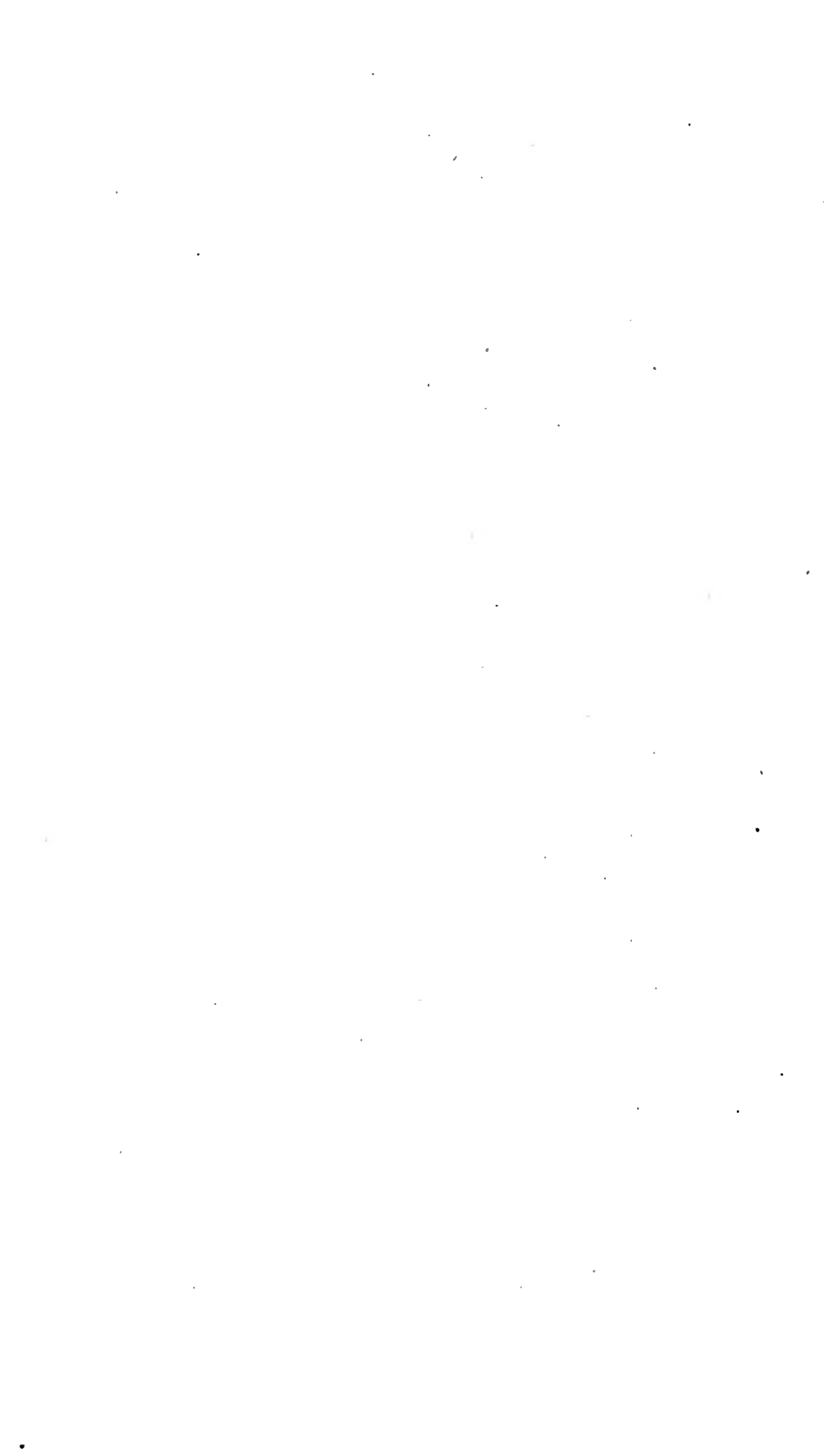


RÈGLEMENT



AMIENS
TYPOGRAPHIE DE H. YVERT,
RUE DES TROIS-CAILLOUX, 64.

—
1880.



ACADÉMIE

DES SCIENCES, DES LETTRES & DES ARTS

D'AMIENS



RÈGLEMENT

L'Académie d'Amiens, fondée par Gresset, avec le concours des membres de l'ancienne Société littéraire, en 1750 ; rétablie en l'an XI, avec l'approbation formelle du Gouvernement, dans les attributions qui lui avaient été conférées par lettres patentes de Louis VI données à Compiègne en Mai 1750 ;

Vu les dispositions des règlements généraux et particuliers précédemment arrêtés pour son organisation intérieure, et désirant y apporter les modifications dont l'utilité s'est fait sentir :

Sur les propositions de la Commission instituée dans la séance du 26 Juin 1874 :

A adopté le règlement suivant :

TITRE I.

BUT ET CONSTITUTION DE L'ACADÉMIE

ARTICLE PREMIER.

L'Académie des sciences, des Lettres et des Arts d'Amiens, indépendamment des matières qui répondent plus particulièrement à son titre, s'occupe de toutes les questions qui intéressent l'Agriculture, le Commerce et l'Industrie. Son but est de contribuer au progrès intellectuel et moral, et au développement de la prospérité publique, particulièrement dans le département de la Somme.

Elle s'interdit toute discussion étrangère au but et l'objet de son établissement.

ART. 2.

L'Académie choisit ses membres parmi les hommes qui ont donné des gages de leurs connaissances générales ou spéciales.

Elle se compose :

de membres titulaires :

de membres honoraires ;

et d'associés correspondants.

Les membres titulaires sont au nombre de trente-six.

Le nombre des membres honoraires et des associés correspondants est indéterminé.

ART. 3.

L'Académie est administrée par un Bureau composé :

d'un Directeur ;

d'un Chancelier ;

d'un Secrétaire-perpétuel ;
d'un Secrétaire-adjoint ;
et d'un Archiviste-trésorier.

ART. 4.

Elle tient des sessions annuelles dont les séances sont consacrées aux lectures, aux communications et aux discussions de ses membres.

Elle publie des mémoires et fait connaître par la voie des journaux, ou par des publications spéciales, les travaux de ses membres et les extraits de ses procès-verbaux qu'elle croit de nature à intéresser le public.

Elle ouvre des concours sur des sujets scientifiques, historiques ou littéraires, et sur des questions d'intérêt général ou local.

Elle correspond avec les sociétés savantes.

TITRE II.

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

1° Membres Titulaires.

ART. 5.

Les membres titulaires doivent résider habituellement à Amiens. Tout membre qui cesse d'habiter cette ville, cesse, par cela même, de faire partie de l'Académie comme membre titulaire.

ART. 6.

Lorsque le nombre des membres titulaires est incomplet, l'Académie s'en adjoint de nouveaux par voie de l'élection.

ART. 7.

Nul n'est admis comme candidat s'il n'est âgé de vingt-cinq ans, et s'il n'a été l'objet d'une présentation formulée par écrit et signée de huit membres titulaires.

La présentation est faite en séance ordinaire, et immédiatement annoncée par le Directeur.

La feuille de présentation fait connaître le nom et les prénoms du candidat, sa profession, le lieu et la date de sa naissance.

Elle est transcrite au procès-verbal, puis déposée aux archives.

ART. 8.

Dans la séance qui suit la présentation, l'un des signataires expose les titres du candidat.

Dans la suivante, l'Académie procède à l'élection, au scrutin secret.

Les élections ne peuvent avoir lieu qu'en séance ordinaire, et doivent être annoncées par les lettres de convocation.

Aucun candidat n'est élu titulaire, honoraire ou correspondant, s'il n'obtient un nombre de voix égal à la moitié au moins du nombre des membres de l'Académie.

Tout membre titulaire a le droit de voter.

Le membre absent peut envoyer son bulletin de vote sous une enveloppe cachetée portant à l'extérieur sa signature et l'adresse du Directeur.

S'il y a plusieurs élections dans la même séance, un bulletin doit être envoyé pour chacune, dans une enveloppe séparée.

ART. 9.

Les candidats qui ont échoué dans une élection peuvent être l'objet d'une seconde présentation faite dans les mêmes formes que la première, mais après un délai d'une année au moins.

ART. 10.

Tout membre titulaire nouvellement élu en est officiellement avisé par le Secrétaire-perpétuel qui lui adresse, en même temps, un exemplaire du règlement.

Il ne peut assister aux séances de l'Académie, ni prendre part à ses travaux, avant d'avoir été reçu dans les formes déterminées par l'article suivant.

ART. 11.

Le nouvel élu prépare un discours sur un sujet de son choix, et le communique au Directeur ; puis, sur la proposition de ce dernier, l'Académie fixe la séance dans laquelle la réception aura lieu.

Dans cette séance, le récipiendaire donne lecture de son discours ; le Directeur lui répond au nom de l'Académie, et lui fait prendre l'engagement suivant :

— *Je promets, sur mon honneur, d'observer le règlement de l'Académie, et je m'engage à concourir assiduellement à ses travaux.*

C'est à la suite de cette formalité seulement que le récipiendaire est définitivement admis et inscrit au tableau des membres titulaires.

Il reçoit un diplôme en échange duquel il acquitte un droit fixé à dix francs.

ART. 12.

Tout membre titulaire est soumis à une cotisation de quarante francs par an.

Le membre nouvellement admis ne doit que les trimestres de l'année restant à courir depuis le jour de son élection.

ART. 13.

Tous les membres titulaires âgés de moins de soixante et dix ans doivent dans l'année un tribut académique, c'est-à-dire une œuvre d'art ou la lecture d'un travail personnel (mémoire, compte-rendu, étude ou notice) sur l'une des matières dont s'occupe l'Académie.

ART. 14.

Tout membre appelé à fournir son tribut peut permuter avec un collègue.

ART. 15.

Lorsqu'un membre laisse passer l'année sans acquitter son tribut, l'Académie, à moins d'excuses valables, exprime son regret, avec insertion au procès-verbal; un extrait en est adressé au membre inexact.

ART. 16.

Tout membre titulaire a droit, pour quatre séances ordinaires auxquelles il assiste, à un jeton de présence qui peut servir au paiement de sa cotisation, et dont la valeur, à cet effet, est fixée à quatre francs.

Toute fraction de jeton acquise est reportée à l'avoir de chacun pour l'année suivante.

ART. 17.

Les membres titulaires ont droit à toutes les publications de l'Académie postérieures à leur élection.

ART. 18.

Tout membre titulaire sera considéré comme démissionnaire :

1° Lorsque, sans excuse valable, dans les six mois à dater de sa nomination, il n'aura pas remis au Directeur son discours de réception ;

2° Lorsqu'il n'aura pas acquitté sa cotisation dans le cours de l'année ;

3° Lorsqu'il aura cessé d'assister aux séances pendant une année.

4° Lorsqu'il aura laissé passer son tour deux fois consécutivement sans apporter son tribut académique.

**2° Membres Honoraires et Associés
Correspondants.**

ART. 19.

Sont membres honoraires de droit :

Le Premier Président de la Cour d'appel ;

Le Préfet du département de la Somme ;

Le Général commandant en chef à Amiens ;

L'Évêque du diocèse d'Amiens ;

Le Maire de la ville d'Amiens ;

Le Procureur-général près la Cour d'appel ;

Le Chef de l'administration universitaire en résidence à Amiens.

Les membres honoraires élus sont choisis parmi les

notabilités scientifiques, littéraires ou artistiques, et parmi les anciens membres titulaires et correspondants de l'Académie.

ART. 20.

Les membres honoraires, à l'exception des membres honoraires de droit, ne sont assujettis à aucune condition de résidence ; mais les associés correspondants doivent être exclusivement choisis parmi les étrangers à la ville d'Amiens.

ART. 21.

A l'exception des membres de droit, nul ne peut devenir membre honoraire, ou associé correspondant, que sur une présentation signée par quatre membres titulaires.

L'élection vient à l'ordre du jour de la séance qui suit la présentation.

ART. 22.

Les membres honoraires élus et les associés correspondants sont tenus de payer dix francs pour droit de diplôme.

ART. 23.

Ils doivent souscrire aux publications de l'Académie postérieures à leur réception, et verser à cet effet une *cotisation* annuelle de cinq francs, ou une somme de cinquante francs, une fois payée.

ART. 24.

Ils ont le droit d'assister à toutes les séances de l'Académie.

Ils sont admis à faire des lectures, même en séance publique.

Les premiers ont en outre voix délibérative, mais seulement dans les matières scientifiques et littéraires.

TITRE III.

BUREAU DE L'ACADÉMIE.

ART. 25.

Le Bureau a pour mission de gérer les affaires de l'Académie, d'entretenir les relations et la correspondance avec l'Administration, les Sociétés savantes etc. ; et d'assurer l'exécution de toutes les mesures décidées par l'Académie.

Il est exclusivement chargé de recueillir les votes et de dépouiller les scrutins.

ART. 26.

Tous les membres du Bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité des voix exprimées.

Le Directeur et le Chancelier sont nommés dans la première séance de chaque année et ne peuvent être réélus qu'après un an d'intervalle.

Il est procédé, dans la même séance, à la désignation du Secrétaire-adjoint, qui peut être réélu.

Le Secrétaire-perpétuel et le Trésorier-archiviste ne sont nommés qu'autant qu'ils obtiennent au moins dix-huit voix. Ils conservent leurs fonctions tant que l'Académie n'en décide pas autrement par un vote formel soumis aux mêmes conditions que celui qui assure leur élection.

ART. 27.

Le Directeur veille à tous les détails de l'administration, préside les séances, maintient l'ordre dans les discussions, provoque la nomination des commissions, en propose les membres, les fait réunir en temps utile, proclame les décisions prises et les résultats des scrutins, assure l'exécution du règlement. Il signe les procès-verbaux des séances et tous les actes de la Compagnie.

Il porte la parole en son nom, et convoque extraordinairement ses membres quand les circonstances l'exigent.

ART. 28.

Le Chancelier fait l'appel des membres à chaque séance, et constate les présences sur un registre spécial.

Il est dépositaire du sceau de l'Académie ; il contresigne et scelle les diplômes délivrés et les actes expédiés en son nom.

ART. 29.

Le Secrétaire-perpétuel est chargé de la rédaction des procès-verbaux des séances.

Ces procès-verbaux, enregistrés sur un livre qu'il tient à cet effet, sont signés par lui et par le Directeur, après qu'ils ont été adoptés.

Il en délivre des extraits aux membres qui en font la demande.

Il signe, avec le Directeur et le Chancelier, les diplômes et les actes émanant de la Compagnie, et les expédie.

Il est chargé de toute la correspondance autre que celle qui est spécialement réservée à l'Archiviste-trésorier ; il conserve les lettres qu'il reçoit et garde copie, sur un registre spécial, de celles qu'il écrit.

Il adresse toutes les lettres de convocation.

Il présente, dans la séance publique, le compte-rendu des travaux de l'année.

A la fin de chaque session, il dépose aux archives tous les documents et toutes les pièces qu'il possède et qui doivent y prendre place.

ART. 30.

Les attributions de l'Archiviste-trésorier comprennent :

1° La perception des recettes et le paiement des dépenses de toute nature, la fabrication et la distribution des jetons de présence et des médailles que distribue l'Académie ;

2° La réception, la distribution et la vente des mémoires et des autres publications ;

3° La garde et la conservation des archives et de la bibliothèque, l'enregistrement et le classement des publications, des ouvrages, des documents et des objets adressés à l'Académie ;

4° La correspondance qui a pour objet de compléter et de tenir au courant les publications des Sociétés savantes avec lesquelles l'Académie fait des échanges, et celle qui se rapporte à la comptabilité et aux intérêts financiers de la Compagnie.

Il garde copie de ses lettres sur un registre spécial.

ART. 31.

En l'absence du Directeur, le Chancelier en remplit les fonctions.

Si tous deux sont absents, le plus ancien membre remplace le Directeur.

Le Secrétaire-adjoint remplace le Secrétaire-perpétuel absent ; — il remplace également le Chancelier absent.

TITRE IV.

SÉANCES DE L'ACADÉMIE. — CONCOURS.

1^o Séances ordinaires.

ART. 32.

L'Académie reprend ses travaux tous les ans, au 1^{er} Janvier et les termine au 31 Décembre suivant.

Les vacances ont lieu du 1^{er} Septembre au 31 Octobre.

Les séances ordinaires sont au nombre de *vingt* par année. Elle se tiennent le second et le quatrième vendredi de chaque mois, ou bien la veille ou le lendemain, quand l'un de ces vendredis est un jour férié.

Elles sont ouvertes à huit heures du soir.

ART. 33.

Les membres titulaires et les membres honoraires en résidence à Amiens reçoivent à domicile, et l'avant-veille de chaque séance au plus tard, des lettres de convocation où sont mentionnés l'ordre du jour et les noms des membres qui doivent faire des lectures ou des communications.

Les membres titulaires sont avisés par le Secrétaire-perpétuel, deux mois à l'avance, de leur tour de lecture.

ART. 34.

L'ordre suivant est observé dans les séances :

- 1° Lecture du procès-verbal de la séance précédente ;
- 2° Dépouillement de la correspondance et renseignements sur les opérations du Bureau et des Commissions ;
- 3° Énumération des envois faits à l'Académie ;
- 4° Appel nominal des membres ;
- 5° Présentation de candidats ;
- 6° Réception des membres élus ;
- 7° Lectures ou communications réglementaires ;
- 8° Rapports des commissions ou des membres chargés de missions spéciales ;
- 9° Communications orales ou écrites. — Propositions diverses. — Nomination de commissions ;
- 10° Élection de nouveaux membres ;
- 11° Indication de l'ordre du jour de la séance suivante.

2° Séance publique.

ART. 35.

L'Académie tient une séance publique avant la fin de chaque session annuelle.

ART. 36.

Le programme en est arrêté dans la dernière séance du mois de Novembre, sur la proposition de la Commission de publications.

Aucune lecture n'y sera admise si elle n'a été faite en séance ordinaire.

ART. 37.

Cette séance est ouverte par un discours du Directeur.

Elle est continuée :

1° Par le compte-rendu du Secrétaire-perpétuel qui analyse les travaux de la session, et présente une notice nécrologique sur les membres décédés, à moins que ce travail n'ait été confié à un autre membre ;

2° Par les lectures annoncées au programme ;

3° Par les rapports des commissions des concours.

Le Directeur proclame ensuite les noms des lauréats, et leur remet, s'ils sont présents, les prix qui leur ont été décernés.

Il termine la séance en annonçant les sujets de prix mis au concours pour l'année suivante.

3° Concours.

ART. 38.

A la suite de la séance publique, le Secrétaire-perpétuel fait annoncer les prix proposés et les questions mises au concours.

ART. 39.

Les ouvrages des concurrents doivent parvenir au Secrétaire-perpétuel avant le 1^{er} Novembre, au plus tard ; ils ne seront point signés et porteront une épigraphé qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur,

Ils devront être inédits et n'avoir point été présentés à d'autres sociétés.

L'auteur qui se fera connaître sera, par ce seul fait, exclu du concours.

Le cachet n'est rompu qu'autant que l'ouvrage est reconnu digne du prix. Dans le cas contraire, la lettre est brûlée, en présence de la Compagnie, sans être ouverte.

Tout mémoire présenté au Concours deviendra la propriété de l'Académie ; l'auteur ne pourra le retirer, mais il aura la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie.

ART. 40.

Dès le 1^{er} Novembre, le Secrétaire perpétuel remet les œuvres des concurrents aux commissions des concours.

L'Académie prononce son jugement dans la première séance de Décembre, après avoir entendu les rapports des commissions.

Si un ouvrage a été jugé digne de récompense, le Secrétaire-perpétuel en informe l'auteur,

ART. 41.

Dans la même séance, l'Académie, sur la proposition de la commission de publications, arrête les questions à mettre au concours pour l'année suivante, et fixe la nature et la valeur des prix

ART. 42.

Les membres titulaires ne peuvent prendre part à ces concours.

TITRE V.

COMMISSIONS.

ART. 43.

Dans la première séance de l'année, immédiatement après le renouvellement du Bureau, l'Académie nomme une *Commission de comptabilité* et une *Commission de publications*.

ART. 44.

La *Commission de comptabilité* se compose de trois membres.

Elle fait connaître, dans la séance qui suit sa nomination, les résultats de sa vérification des comptes du trésorier, et ses propositions relatives au budget.

Son rapport, signé de tous les membres, est conservé dans les archives.

ART. 45.

La *Commission de publications* se compose de cinq membres choisis de manière à représenter les différentes branches du programme de l'Académie.

Elle a pour mission :

- 1^e De composer la liste des mémoires que l'Académie peut imprimer et d'en surveiller l'impression.
- 2^e De préparer le programme de la séance publique.
- 3^e De proposer les sujets à mettre au concours.

ART. 46.

Indépendamment de ces deux commissions, l'Académie nomme, quand il y a lieu, des commissions spéciales.

Les *commissions des concours*, s'il y a lieu, sont constituées dans la première séance du mois d'Août.

ART. 47.

1° Le Directeur, le Chancelier et le Secrétaire-perpétuel font partie de toutes les commissions, et le Secrétaire-perpétuel les convoque ;

2° Les autres membres sont désignés sur la proposition du Directeur, ou nommés au scrutin de liste, s'il est réclamé, et à la majorité simple.

3° Les commissions nomment leurs présidents et leurs rapporteurs.

4° Elles peuvent délibérer toutes les fois que la moitié des membres dont elles se composent est présente.

TITRE VI.

PROPOSITIONS. — DÉLIBÉRATIONS.

ART. 48.

Toute proposition faite par un membre titulaire est prise en considération dès qu'elle est appuyée par trois autres membres. Dans ce cas, l'auteur est admis à la développer séance tenante. L'Académie décide ensuite s'il y a lieu de la discuter immédiatement, ou dans une séance ultérieure, ou s'il convient de la renvoyer à une commission.

ART. 49.

L'Académie ne peut prendre de décision sur aucun sujet, qu'il n'ait été proposé dans une séance précédente, mis à l'ordre du jour, et indiqué sur les lettres de convocation.

ART. 50.

Les décisions sont prises à la majorité.

Le scrutin secret est de droit toutes les fois qu'il est réclamé par trois membres.

Dans ce vote, la majorité est déterminée en tenant compte des bulletins blancs dans le nombre total des suffrages exprimés.

TITRE VII.

MESURES D'ORDRE.

1^o Publications de l'Académie.

ART. 51.

Chaque année, au moment où elle arrête son budget, l'Académie détermine les sommes affectées à l'impression de ses mémoires et des autres publications.

ART. 52.

Les mémoires et les autres ouvrages publiés par l'Académie portent, sur le titre, la mention suivante:

Les opinions émises par les auteurs des mémoires leur sont personnelles et l'Académie n'en est pas responsable.

Chaque volume des mémoires se termine par la liste des membres de l'Académie, à quelque titre qu'ils lui appartiennent.

ART. 53.

Les épreuves sont revues par l'auteur et par un membre de la Commission de publications.

Les bons à tirer doivent porter la signature du commissaire et celle de l'auteur.

ART. 54.

Toutes les publications de l'Académie sont remises par l'imprimeur à l'Archiviste qui donne reçu des exemplaires livrés.

La distribution de ces exemplaires est constatée sur un registre spécial tenu par l'Archiviste.

Le prix de vente est de 5 francs.

2° Archives.

ART. 55.

Les archives se composent :

1° Des registres de procès-verbaux et de correspondance, des lettres adressées à l'Académie, classées par date, et des anciens livres et pièces de comptabilité ;

2° Des manuscrits qui n'ont pas été livrés à l'impression, des mémoires envoyés au concours ;

3° Des livres et des collections (cartes, dessins, machines, modèles, instruments et autres objets) appartenant à l'Académie.

ART. 56.

Tous les objets ci-dessus désignés sont marqués de l'estampille de l'Académie et du numéro d'ordre sous lequel ils sont enregistrés dans un livre spécial avec la date de l'entrée et le nom du donateur.

ART. 57.

Ils restent à la disposition des membres de l'Académie, et leur sont confiés contre un reçu, s'ils

peuvent, sans inconvénients, sortir des archives, mais ils doivent être rendus dans un délai de deux mois.

3° Comptabilité.

ART. 58.

Les ressources financières de l'Académie consistent :

- 1° Dans la cotisation de ses membres ;
- 2° Dans le produit de la vente de ses publications ;
- 3° Dans les subventions accordées par l'état et le Département ;
- 4° Dans les dons qui lui sont faits ;
- 5° Dans les intérêts des sommes déposées chez le banquier et les revenus des donations qui pourraient lui être faites.

ART. 59.

Les dépenses comprennent :

- 1° La fabrication et le paiement des jetons de présence ;
- 2° Les émoluments du Secrétaire-perpétuel et la rétribution de l'appariteur ;
- 3° L'impression et la distribution des mémoires et autres publications ;
- 4° Les frais de registres, d'imprimés, de correspondance et les dépenses diverses.

ART. 60.

Il est tenu un livre de caisse où toutes les recettes et toutes les dépenses sont inscrites, par ordre de date.

ART. 61.

Le Trésorier arrête ses comptes, chaque année, au 31 Décembre, et dresse un état résumé des recettes

et des dépenses et de la situation financière de la Compagnie.

Une expédition de cet état est remise à la Commission de Comptabilité dans la première séance de Janvier, pour demeurer annexée à son rapport.

Après avoir entendu ce rapport, l'Académie approuve ou redresse les comptes de l'exercice clos et règle son budget pour l'année courante.

ART. 62.

Le Trésorier a plein pouvoir :

1° De solder toutes les dépenses justifiées par les pièces comptables ;

2° De toucher les sommes dues à l'Académie ;

Il acquitte les mandats d'ordonnancement ou délivre des reçus détachés d'un registre à souche.

ART. 63.

Les pièces comptables consistent :

1° Pour le paiement des jetons de présence, en un état nominatif, avec colonne d'émargement indiquant, pour chaque membre, le nombre de présences et le nombre de jetons qui lui sont dus ;

2° Pour le reste, en notes et factures acquittées.

ART. 64.

L'état des présences est dressé par le Chancelier sortant d'exercice et signé par lui.

Toutes les pièces comptables, émargées ou acquittées par les parties prenantes, demeurent annexées aux comptes du Trésorier et forment la justification de ses écritures.

TITRE VIII.

DISPOSITIONS DIVERSES.

ART. 65.

L'Académie envoie en mission des membres titulaires dans les circonstances qui motivent cette mesure.

Elle fixe, dans ce cas, des indemnités de voyage.

Le droit de présence est acquis aux membres absents pour mission.

ART. 66.

L'Académie est représentée, aux obsèques de ses membres titulaires ou honoraires résidants, par une députation composée du Bureau et de six membres titulaires.

Tous les membres de l'Académie sont invités à se joindre à la députation.

ART. 67.

Tout membre de l'Académie qui prend ce titre dans un ouvrage dont il est l'auteur ou le traducteur, doit en remettre un exemplaire qui est déposé aux archives.

ART. 68.

Le présent règlement sera imprimé dans le format des Mémoires de l'Académie, et distribué à tous ses membres.

Il ne pourra être révisé qu'à la suite d'une propo-

sition motivée, prise en considération et renvoyée à une commission.

Toute modification proposée ne sera définitivement adoptée qu'autant qu'elle réunira, dans un vote au scrutin secret, la majorité des membres titulaires.



Quilley
— 0000000000 —
1880

